



**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL REGIONAL
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE DU 02 AVRIL 2021**

PROCÈS-VERBAL

In extenso

DERNIERE SEANCE DE LA MANDATURE 2015-2021

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à M. ROUSSET Alain, PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-Union Centriste), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE Soraya (PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur ASTIER Dominique (PS), Madame AVERLAN Joëlle (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme WASZAK Reine-Marie, PS), Madame BAYLE Josie (MODEM-Union Centriste), Monsieur BEGUIER Vincent (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS), Madame BRUN Yveline (D.I.N.A.), Madame CASSIN Armelle (LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur CAVITTE Pascal (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Madame CLAVEAU Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LMR), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Madame DE AZEVEDO Aurélie (D.I.N.A.), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap), Monsieur DUFORESTEL Pascal (PS), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Héliène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM-Union Centriste), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCO Natalie (PS), Madame FROPOS Sabine (D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Madame GENDREAU Béatrice (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme TYTGAT Catherine, PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GUERIN Guillaume (LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A.), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS), Madame JEANSON Françoise (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mme BOUDINEAU Isabelle, PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame KASRI Shamira (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marie-Claude (MODEM-Union Centriste), Madame LAPOUGE Christelle (Non Inscrite), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LMR), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LENFANT Julie (PS), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Madame MARCHAND Régine (PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (MODEM-Union Centriste), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (PS), Madame Sophie METTE (MODEM-Union Centriste), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOGA Martine (MODEM-Union Centriste), Monsieur MOREAU Guy (PS), Monsieur MUÑOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LMR), Monsieur RABIT Philippe (LMR), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-Union Centriste), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS, ayant donné pour voir en cours de séance à Madame DUTOYA Emilie, PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT),

Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoit (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (D.I.N.A.), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM-Union Centriste), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Monsieur WILSIUS (PRG NA).

Étaient représentés :

Madame BEDU Anne-Laure (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur MOREAU Guy, PS), Madame CHEYROUX Claudie (RN, ayant donné pouvoir à Monsieur COLOMBIER Jacques, RN), Monsieur CIBERT Cyril (PS ayant donné pouvoir à Madame WASZAK Reine-Marie, PS), Monsieur CORREIA Eric (PS, ayant donné pouvoir à Madame BARAT Geneviève, PS), Monsieur DARBON Alain (PS ayant donné pouvoir à Monsieur NAUCHE Philippe, PS), Monsieur DELRIEUX Benjamin (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur CATHUS Christophe, PS), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (MODEM-Union Centriste, ayant donné pouvoir à Monsieur AGUERRE Barthélémy, MODEM-Union Centriste), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A, ayant donné pouvoir à Madame LE GUEN Nathalie, D.I.N.A), Madame HARRIBEY Laurence (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick, PS), Madame LAMARQUE Gisèle (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur CHERET Pierre, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS, ayant donné pouvoir à Madame LAFFORE Sandrine, PS), Monsieur LAURENT Patrice (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur CHERET Pierre, PS), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS, ayant donné pouvoir à Madame ROUÈDE Laurence, PS), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT, ayant donné pouvoir à Monsieur GUERIN Guillaume, LR-CPNT), Madame PIEUCHOT Christelle (PS, ayant donné pouvoir à Madame DERVILLE Sandrine, PS), Madame SAINT-PÉ Denise (MODEM-Union Centriste, ayant donné pouvoir à Madame MOGA Martine, MODEM-Union Centriste), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT, ayant donné pouvoir à Monsieur FLORIAN Nicolas, LR-CPNT), Monsieur SORE Serge (PS, ayant donné pouvoir à Monsieur LAGRAVE Renaud, PS), Madame TRAPY Nathalie (PS, ayant donné pouvoir à Madame VOLPATO Mireille, PS), Madame VEYSSY Catherine (PS, ayant donné pouvoir à Madame BROUILLE Andréa, PS).

Étaient Absents :

Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (Non Inscrite), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-Union Centriste), Madame COMBRES Maryse (EC-EELV), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur DINUCCI José (RN), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur FREL Lionel (EC-EELV), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean-Louis (EC-EELV), Monsieur PERREAU Thierry (EC-EELV), Madame SEGUINAU Christine (EC-EELV), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Madame WERBROUCK Séverine (RN).

S O M M A I R E

Séance Plénière du 2 avril 2021

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Pierre CHERET

- Ouverture de la Séance	P. 5
- N°1 – Contractualisation Etat-Région 2021-2027, présentation générale	P. 8
- N°1.1 – Contrat de Plan État-Région CPER Cadre 2021-2027	P. 9 Vote P. 43
- - N°1.2 – Protocole d'accord Etat Région sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire	P. 44 Vote P. 55
- N°1.3 – Contrats de plan Interrégionaux Etat Régions 2021-2027 – Accords sur les orientations stratégiques des CPIER Massif Central et Plan Loire	P. 56 Vote P.57
- N°1.4 – Addendum de l'Etat à l'Accord Régional de Relance de Nouvelle-Aquitaine 2021-2022	P. 58 Vote P. 60
- N°2 – Plan d'urgence - Reconduction du volet 2 - aide au secteur associatif et aux entreprises	P. 61 Vote P.61
<hr/>	
- Annexe	P. 63
- Liste des Conseillers Régionaux	P. 64

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET,
PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL**

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, je remercie celles et ceux qui ont pu venir en présentiel. Nous avons convenu avec les Présidents de Groupe que nous décalerions la partie « Contractualisation avec l'État », importante pour notre Collectivité et pour les territoires de cette Collectivité, au niveau des actions structurantes de nos territoires. Le temps a été long à partir des premières indications du Gouvernement, la discussion a été difficile, malgré notre importante expérience de négociation de Contrats de Plan État Région (CPER), inventés par Michel ROCARD. Un CPER est important car l'action publique, c'est le temps long. En effet, comment réaliser des opérations ferroviaires ou routières sans prendre en compte les études initiales ? Comment séquencer les différentes priorités ? Comment contractualiser, sur des exigences sensibles à la société ? C'est le cas des infrastructures mais c'est le cas aussi de la transition écologique et énergétique. C'est le cas de nos capacités de recherches de l'enseignement supérieur et de la recherche. C'est le cas de l'action territoriale.

On a beaucoup travaillé avec les agglomérations, les Départements pendant toute l'année dernière. La commande passée consiste à faire remonter, avec des ordres de priorité, l'ensemble de leurs projets, et nous, Région, avons besoin aussi de coordonner cette double ou triple discussion que nous avons d'abord avec les territoires - peut-être l'essentiel -, ensuite avec l'État sur les projets « Enseignement supérieur, recherche » et puis les crédits européens, pour lesquels nous sommes en pleine discussion car cela n'attend ni du côté de l'État ni du côté de l'Europe et j'espère que nous allons pouvoir aboutir dans les semaines à venir sur REACT-EU, qui représente un peu plus de 200 millions d'euros et la discussion a cours aujourd'hui pour essayer d'aboutir par rapport à ce que nous faisons en région sur le futur programme 2021-2027 des crédits européens, FEDER FSE, FEADER, qui représente plus de 800 millions d'euros, donc c'est plus d'un milliard d'euros.

A celles et ceux qui s'imaginent que l'on pouvait reporter de 6 mois ces décisions, quelle que soit l'idée que l'on a du texte, cela n'est pas possible car nous n'aurions pas été à la hauteur de la responsabilité qui est la nôtre. Que peut-il se passer à la fin de l'année ? Cela aurait-il été le même texte ? Il aurait peut-être été un peu inférieur et en même temps nous aurions perdu 6 mois d'action publique. Cela aurait été dommage, tout le monde, dans cette Assemblée, a des mots à dire, y compris nos collègues de EELV, qui n'ont pas compris comment se passe l'action publique, dans ce domaine, là où il y a parfois des urgences

locales, territoriales, individuelles, collectives, notamment sur le domaine de la transition écologique.

Je mesure les limites de notre exercice. C'est un texte contractuel, ainsi l'acte d'amendement que l'Assemblée peut proposer seront plutôt des vœux que nous exprimerons et qui se traduiront, dans la deuxième partie de cette année, avec la nouvelle Assemblée que le suffrage universel désignera. Je suggère à celles et ceux qui seront dans l'Assemblée après le mois de juin que nous aurions peut-être intérêt - je le dis à mes collègues et à la Direction Générale des Services - d'émettre une discussion préalable sans vote, ce que nous n'avons pas pu faire pour des raisons pratiques pendant cette période - même si nous avons travaillé avec toutes les Collectivités - de sorte que nous puissions être le plus exigeant possible à l'égard de la démocratie et de l'efficacité. La plupart du temps, d'ailleurs, les CPER sont votés en fin de mandature, pour des raisons qui tiennent au rythme des CPER et à ce qui s'est passé précédemment.

Ce CPER est donc la poursuite de l'accord de relance, que nous avons voté à la fin de l'année dernière, avec une somme importante de 2,7 milliards, quasiment à parité entre l'État et la Région. Je regrette que l'on n'ait pas pu diffuser les textes plus tôt mais je peux vous assurer que les négociations se sont poursuivies quasiment la nuit de jeudi à vendredi à la veille de notre Plénière.

Il est évident que l'émergence de la crise sanitaire a perturbé tout ce travail. La discussion que nous avons eue avec l'État et le Ministère des Transports sur les petites lignes a été un peu difficile et fait que l'on arrive à un taux d'intervention de l'État de 38 % - 48 % dans une première partie jusqu'en 2027, puis cela déclinera après. Il était important que, sur ce domaine, - et on l'a vérifié hier avec le Directeur de SNCF Réseaux - les études de régénération démarrent le plus tôt possible afin de réaliser les travaux e plus tôt possible, en tous cas d'ici 2027, l'objectif de régénération du réseau étant 2030.

Encore une fois, malgré cette période de crise sanitaire avec des besoins d'une intervention immédiate, l'action publique c'est le temps long. Quand on veut anticiper les souhaits de la société sur la dé-diésélisation de nos véhicules, cela suppose que l'on a les moyens techniques de remplacer le diesel par de l'électrique, du bioGNV, ou de l'hydrogène et cela ne se fait pas du jour au lendemain. Cela ne se décrète pas. De la même manière, quand on veut, pour des raisons de souveraineté, reconquérir les bases des principes actifs de nos médicaments - 80 % nous viennent de Chine - créer l'industrie qui va bien et notre souhait de la biosourcer, cela ne se fait pas du jour au lendemain car il faut faire des sauts technologiques. On a rencontré cette semaine, avec le Service du Développement Économique, des projets extraordinaires, autour de la filière du biosourcing pour créer du

biocarburant, à partir de la cellulose, avec une entreprise remarquable des Landes, Rayonier. À travers les dossiers que la nouvelle orientation des pouvoirs publics et ce que nous avons fomenté depuis longtemps avec les laboratoires et nos messages autour de Néo Terra, on voit que l'on est en train de penser une nouvelle façon de produire sur d'autres bases et cette action sur le long terme...Je suis allé visiter une cimenterie dans le sud de la Charente-Maritime. Le groupe consomme 50 % du charbon de la Région ; avec les actions que nous allons mener avec ces entreprises nous allons diviser par deux la quantité de charbon utilisée et les transformer en combustibles solides réutilisables et ainsi baisser les dégagements de gaz à effets de serre. Je ne me contente pas de discours mais on essaie d'avancer niche après niche, voie après voie dans ce domaine.

Il y a beaucoup de volets, il y a le volet ESR - Gérard BLANCHARD y reviendra tout à l'heure - avec un souci de conforter les pôles de recherche éminents de la Région par rapport à ce qu'est la société et notre économie, tout en prenant en compte les jeunes, c'est-à-dire comment l'on évite le décrochage universitaire et comment l'on organise un meilleur passage en enseignement supérieur avec des implantations plus territorialisées, ce que nous avons fait avec les PACES, les premières années de médecine.

Sur l'appareil productif et filières, vous pouvez avoir le sentiment qu'il s'agit de sommes moins importantes mais, en même temps, c'est la compétence propre de la région et l'État a souhaité avoir ses propres appels d'offres de Paris, mais il y a, malgré tout, un soutien à l'appareil productif.

Cohésion sociale et territoriale, bien entendu, avec plus de 700 millions d'euros.

Sur la transition écologique et énergétique, le budget le plus important avec 800 millions d'euros.

On a essayé de décliner. Nous avons également essayé d'être le plus précis possible, et je remercie la Préfète de Région, ses Services et le SGAR de nous avoir permis de le faire, même si cela n'a pas toujours été facile car beaucoup de Régions ont simplement présenté un texte d'engagement général sans précision. Sur le deuxième volet des infrastructures en dehors des petites lignes, il y aura un travail considérable à faire dans cette deuxième partie de l'année pour le nouvel Exécutif et les nouveaux Élus de la Région.

On va passer à la présentation, puis chacun aura le loisir d'intervenir.

Je vais donner la parole à Madame BROUILLE.

PRESENTATION GENERALE

Mme BROUILLE. - Bonjour Président, bonjour à tous. Je vais intervenir sur le poids financier de ce CPER Cadre et du protocole des petites lignes ferroviaires, accompagnés de diapositives. L'engagement commun de l'État et de la Région au titre du CPER et du protocole des petites lignes s'élève à 3,4 milliards d'euros, 1,9 milliards pour le CPER Cadre et 1,5 milliards pour le protocole des petites lignes. L'effort de la Région est important car il correspond à 55 % de crédits régionaux sur le CPER et 62 % de crédits régionaux sur ce protocole de petites lignes. Ce montant ne comprend pas les CPER de Loire et du Massif Central. C'est 50 % État, 50 % Région.

Sur la temporalité des engagements, je vais faire un récapitulatif. Cette diapositive met en perspective les différents engagements dans le temps entre l'accord de relance, le CPER Cadre de 2021 à 2017 et enfin le protocole des petites lignes, qui va de 2021 à 2032, avec les moyens respectifs pour chacun de ces engagements.

Enfin, concernant le niveau d'engagement de la Région, lors des derniers débats d'orientation budgétaire, nous avons établi une cible annuelle d'investissements autour de 830 millions d'euros. Nous avons dépensé, en 2020, 841 millions d'euros. Les engagements du CPER et des protocoles des petites lignes représentent 40 % de cette cible annuelle d'investissement. C'est à la fois massif tout en laissant les capacités d'action à la Région pour porter aussi ses propres politiques, comme les constructions dans les lycées, l'amélioration et le développement de nos territoires.

Une vision globale sur nos engagements avec la répartition par volets. Je citerai quelques chiffres : 42 % sont fléchés sur la transition énergétique et écologique pour massifier cette transition, 36 % pour la cohésion sociale et territoriale et enfin 19 % pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Voilà, mes chers collègues, sur le plan financier, ce CPER Cadre et le protocole des petites lignes.

M. LE PRESIDENT. - Merci Andréa.

M. BLANCHARD. - Je vais vous présenter le premier volet de ce CPER. Il s'agit de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. C'est un axe très important de la politique régionale, depuis longtemps, et qui a été renforcé dans le cadre de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit de préparer la société de demain, la société de la connaissance. L'objectif premier est donc d'essayer d'augmenter le niveau de qualifications des jeunes en leur permettant de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur. C'est un vrai défi. L'objectif est aussi de produire des connaissances par la recherche et ensuite de les transformer en innovation, de manière à alimenter la société sur le plan social, sur le plan économique et vers l'ensemble des publics.

Ce volet « Enseignement supérieur, recherche et innovation » représente environ 360 millions d'euros pour la partie Région, et environ 130 millions d'euros de l'État. Ce volet est en interaction forte avec les trois autres volets qui vous seront présentés ensuite : la dimension transition énergétique et écologique, l'appareil productif et filières et puis bien entendu la cohésion sociale et territoriale.

Nous sommes partis d'un constat, partagé, d'une dynamique d'excellence scientifique et académique dans notre Région. J'en veux pour preuve les nombreux lauréats au niveau des universités et des écoles, des appels à projets, des investissements d'avenir qui sont des appels à projets, extrêmement compétitifs. Et quand on fait une analyse fine de la situation, on s'aperçoit que ces belles réussites nationales se sont faites grâce aux très forts investissements de la Région dans les années passées. L'investissement fort de la Région a permis de rendre nos laboratoires, nos établissements compétitifs.

L'objectif principal de ce CPER est d'augmenter le nombre d'étudiants afin que plus de jeunes poursuivent leurs études et accèdent à des emplois plus intéressants et mieux rémunérés, d'augmenter le nombre de chercheurs parce que, au regard des chiffres, le nombre de chercheurs des organismes de recherche dans nos universités est nettement inférieur à la moyenne nationale. C'est une donnée historique, on a beaucoup travaillé à le faire augmenter mais il y a encore des marges de manœuvres. C'est aussi un effort que L'État doit produire pour augmenter la Dépense Intérieure Recherche et Développement (DIRD) puisque, aujourd'hui, elle est de 1,4 % du PIB au niveau régional, 2,2 au niveau national et l'on est encore loin des 3 % au niveau européen, ce qui est essentiellement dû à un déficit de chercheurs, de masse salariale, dans nos laboratoires.

Bien entendu, le moyen pour mettre en œuvre et décliner le CPER, c'est le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation que nous avons voté en 2018 et qui donne cinq conditions :

- Augmenter le potentiel de recherche ;
- Lutter contre l'inégalité territoriale au niveau du potentiel d'enseignement supérieur et de recherche. 50 % du potentiel de chercheurs, d'étudiants d'enseignement supérieur sont sur Bordeaux Métropole, le reste est reparti sur l'ensemble des sites ; un vrai travail est donc à faire afin de développer tous les sites à l'échelle de la Région ;
- Mobiliser des réseaux de chercheurs pluridisciplinaires au service de nos politiques publiques. Comme le Président l'a souvent dit, il est important de pouvoir ressourcer nos politiques publiques avec l'expertise des chercheurs. On a créé 15 réseaux dans tous les domaines, y compris dans le domaine des sciences humaines et sociales ;
- Organiser les écosystèmes d'innovation - c'est un peu le métier de base de la Région -, faire en sorte que les nouvelles connaissances puissent être transférées le plus vite possible dans la société.
- Développer la relation entre la science et la société.

Ces 5 ambitions du Schéma nous permettent de déployer le CPER selon les 8 domaines d'interventions affichés sur cette diapositive.

En premier, on met un point extrêmement fort qui est d'améliorer la réussite et la qualité de vie des étudiants, le Président en a parlé. Cela concerne le logement étudiant, il faudra construire 8000 logements dans les années futures. La demande est très forte sur Bordeaux Métropole mais pas seulement : tout le littoral en a besoin, les territoires du Pays Basque, plus au Nord, du côté de La Rochelle. Au-delà des logements, c'est aussi donner la possibilité aux étudiants, quand c'est possible, de faire leurs études sur place, sur leur propre territoire. C'est la raison pour laquelle nous nous mobilisons, nous nous sommes déjà beaucoup mobilisés et nous le ferons encore, pour améliorer les campus de proximité y compris la partie « vie étudiante » et pour faire en sorte que les établissements aient la capacité de développer des formations de proximité. Cela a été une initiative de la Région, en particulier du Président, de vouloir délocaliser des premières années d'études de santé sur différents territoires, cela fonctionne très bien et on a la possibilité de poursuivre cela sur d'autres types de dispositif.

Le deuxième domaine concerne la modernisation des espaces d'enseignement. Si l'on veut plus d'étudiants, il faut pouvoir les accueillir correctement, dignement, efficacement, il faut donc aider les établissements à améliorer leurs locaux mais il faut surtout les adapter à

la numérisation. On vit une période d'enseignement à distance, c'est moins pratique qu'en présentiel mais grâce au numérique l'on a pu continuer à avoir des années universitaires au lieu de fermer complètement les universités. Cela s'accompagne d'une adaptation des locaux et des pédagogies. Moderniser les espaces de recherche, cela veut dire travailler à la restructuration des laboratoires de recherche dans les universités de manière à les rendre plus visibles et à construire les pôles d'excellence thématiques sur les différents points du territoire.

La question des équipements scientifiques, renforcer les écosystèmes d'innovation en lien avec la science, j'en ai déjà parlé.

Sur la diapositive suivante, je mentionnerai quelques exemples d'enjeux que nous pourrions accompagner dans le cadre de ce CPER : les problématiques de santé, cancérologie, les neuro-développements, les formations vétérinaires, dans le concept One Health, il y a un joli projet à Limoges.

Sur la question de l'économie bleue et océans, il y a des jolis projets sur Bordeaux, sur La Rochelle.

Questions d'énergie renouvelable avec la filière hydrogène, la plateforme Batterie que l'on développe avec le CEA TECH, chimie matériaux...

Je terminerai en insistant sur la question du data center régional. La donnée, aujourd'hui, est extrêmement importante et nous sommes en train de développer, avec l'ensemble des établissements, un réseau haut débit qui reliera toutes les universités entre elles, qui permettra d'échanger la quantité de données nécessaires, de les stocker au niveau des data centers et sera accompagné par des centres de calculs.

J'aurais pu mentionner aussi tous les projets que l'on développera en matière de sciences humaines et sociales : la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine et/ou l'extension du campus Archéo.

Tous ces dossiers ont été co-construits avec les établissements et il nous reste maintenant, comme l'indiquait le Président, le reste de l'année pour finir de discuter afin de savoir quels dossiers seront accompagnés par la Région et par l'État.

M. LE PRESIDENT. - Merci Gérard. On passe maintenant au volet 2 : transition écologique et énergétique.

M. FROUSTEY. - Merci Président, bonjour à tous. Effectivement, ce volet transition énergétique et écologique est un volet important du SRADDET puisqu'il représente 42 % du budget et que l'État et la Région sont partenaires avec une participation forte de la Région.

C'est parti d'un constat que notre Région Nouvelle-Aquitaine est une Région qui a été fortement impactée par le réchauffement climatique et, à ce titre, AcclimaTerra, qui réunit un certain nombre d'experts sous l'autorité d'Hervé LE TREUT, en a fait le constat. Le point de départ est une démarche scientifique, complètement objective qui permet de dire qu'aujourd'hui, on a une urgence sur notre territoire et que la transition énergétique et écologique doit être une transition transversale sur l'ensemble des politiques de la Région et, dans le cadre du CPER, un accord entre l'État et la Région est fortement souhaité et souhaitable.

Depuis 2019, au-delà des opérations déjà engagées, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée dans une feuille de route Néo Terra qui réunit 11 ambitions autour de l'accélération de cette transition écologique et énergétique, allant de l'appropriation territoriale à la ressource en eau en passant par les énergies et les mobilités.

Dans ce CPER, il y a deux axes d'intervention principaux : un axe transition écologique et énergétique, qui consacre la question de l'énergie, la question de la consommation mais aussi la production de l'énergie, la question de l'économie circulaire et de son intérêt pour notre territoire en matière d'emploi, et surtout dans le climat actuel pourvoyeuse d'énergie et de ressources sur notre territoire. Ce volet consacre aussi la question de l'aménagement durable des territoires.

La question de la biodiversité et de la ressource en eau et de la prévention des risques naturels sera aussi un axe important dans le cadre de la transition écologique et énergétique. L'axe littoral a été aussi évalué comme axe prioritaire. On a besoin d'un soutien à l'acquisition des connaissances sur ce littoral, aussi bien sur la partie des écosystèmes marins que sur la partie des écosystèmes littoraux, de l'adaptation nécessaire à des territoires à l'évolution du littoral et aussi en accompagnement à la constitution d'espaces et d'échanges, mesures transversales qui nous permettront de travailler sur des bases objectives, solides et sur un mouvement de préservation mais aussi d'anticipation notamment du recul du trait de côte.

Un budget important, une préoccupation capitale pour notre avenir, quelques exemples d'enjeux qui pourront être accompagnés :

- L'efficacité énergétique du bâtiment, on a un travail important à faire sur la massification, et forcément aussi des moyens importants à y consacrer.
- La réduction des consommations, non seulement de l'habitat mais aussi des industries et notamment à travers le dispositif « Usines du futur » qui permet, sur les opérations d'envergure, de réduire considérablement les consommations des entreprises principales

consommatrices d'énergie. Lorsque l'on travaille sur l'industrie, les résultats sont vite significatifs pour la réduction de la consommation.

- Sur l'économie circulaire, il y a un véritable enjeu dans ce développement économique en termes d'emploi puisque l'économie circulaire permet la relocalisation de l'emploi et cette crise a permis de souligner combien on avait besoin de relocaliser l'emploi que l'on avait perdu, notamment dans le cadre des entreprises industrielles.

- La mobilité est un enjeu important et partagé par l'ensemble des territoires, ruraux ou urbains, au niveau de la fonctionnalité et de la consommation, avec tout le travail de recherche autour de l'hydrogène vert, tout le travail d'installation des bornes de recharges électriques, dont on voit bien le besoin sur le territoire et puis la lutte contre l'autosolisme, la nécessité de partager les transports par voiture, par plusieurs personnes, ce qui est aujourd'hui un axe de progrès important.

L'avant dernier point, la préservation des ressources en eau et la restauration de la biodiversité des milieux aquatiques. Sur le territoire se développent les plans « climat et énergie » territoriaux qu'il faudra accompagner, qui ont aussi un travail autour de l'agriculture avec tout ce qui concerne la transition agricole, notamment l'agriculture biologique mais aussi l'usage des pesticides et autres substances dangereuses pour notre vie. On parle aussi des perturbateurs endocriniens. Puis le recensement des friches agricoles nous permettra de développer de l'activité, et d'avoir une plus grande autosuffisance de notre territoire.

Pour terminer, il y a un travail important autour de la restauration écologique des zones humides, notamment des zones de biodiversité, des hotspots et une démarche consacrée à la désimperméabilisation des sols.

Ce sont des exemples d'enjeux, bien sûr il y en a d'autres. Il est important de bien mesurer l'importance et l'implication de la Région et de l'État dans ce CPER concernant ce volet « transition écologique et énergétique » sur lequel on n'a pas attendu le CPER au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine, dans le SRADDET comme dans Néo Terra, on a montré notre implication. On est en train d'évaluer l'impact de Néo Terra sur nos politiques et il est souhaitable qu'il y ait une accélération encore plus importante face à cette urgence et que ce CPER traduise les volontés de nos territoires de s'inscrire dans cette démarche.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pierre.

Sur l'appareil productif et les filières, le premier constat est que nous devons travailler collectivement, nous l'avons fait en mettant en place des consortiums recherche formation

entreprises de telle sorte que l'on puisse à la fois reconquérir - c'est le problème de la souveraineté - à travers des sauts technologiques, à travers la lutte contre le décrochage technologique qu'a connu la France pendant de longues années et en même temps innover pour le monde de demain dans le cadre de la transition climatique actuelle.

Concernant les sauts technologiques, des groupes de travail ont été mis en place après ce que nous avons réussi à faire avec un certain nombre d'industriels, de laboratoires, sur le système « batterie et stockage d'énergie » puisque la première usine de batteries s'installera à Nersac, à côté d'Angoulême, et que le centre de recherche sur la batterie du futur, et notamment la batterie tout solide, se passera à Bruges. Nous continuons à implémenter ce travail, la batterie tout solide supprimera les liquides à l'intérieur de la batterie, ce que nous avons de temps en temps utilisé quand on devait recharger une batterie pour essayer de poursuivre l'électrolyse qui l'amenait à produire de l'électricité.

Saut technologique aussi sur les principes actifs des médicaments, qui touche à notre souveraineté. Comment est-on capable à la fois de faire une transition environnementale et écologique, en passant du fossile au végétal, et en même temps reprendre la souveraineté sur les bases de médicaments et sur nos médicaments, y compris sur les médicaments du futur. Je vous ai parlé ici, ou Bernard UTHURRY ou Gérard BLANCHARD, d'une entreprise fabuleuse qui est venue s'installer de Suisse en Nouvelle-Aquitaine qui industrialise les cellules souches qui vont, non seulement soigner un certain nombre de maladies - parkinson, diabète - mais aussi qui vont guérir ces maladies. Aujourd'hui avec le système que nous connaissons en France, ces biotechnologies partaient aux États-Unis se faire industrialiser, c'est le cas de Pfizer, dont l'invention en Allemagne est industrialisée aux États-Unis et qui est payée en Europe. Il s'agit de détourner tout cela. J'étais en Conseil de Surveillance du PIA ce matin pour dire que l'on doit industrialiser nos découvertes, on ne peut pas les laisser partir ; nous avons des médicaments fabuleux. Il y a trois ans, on est rentré au capital d'une entreprise qui a mis au point une molécule qui assure la reconquête cognitive des trisomiques 21. Il faut que l'on approfondisse cela. Bien entendu, cela suppose que l'on ait un dispositif de fonds propres, discussions avec le PIA, discussions avec le Ministère des Finances, c'est toute la difficulté de l'exercice, tant l'État, aujourd'hui, a centralisé ces dispositifs mais je ne désespère pas d'avoir des soutiens en commun.

En effort important en matière d'intelligence économique. Nous avons un laboratoire commun avec l'ancienne faculté d'économie de Bordeaux. Comment peut-on mettre à la disposition des entreprises une analyse par les mots, le suivi des brevets, pour voir quelles sont les tendances, où l'on va et où l'on accompagne.

L'appui à tout ce qui relatif aux start-up, génération d'entreprises nouvelles, par exemple le Biotech. Bernard UTHURRY évoquait les démonstrateurs en début de semaine. Avant qu'une technologie s'industrialise et que le produit n'arrive sur le marché, cela passe par des démonstrateurs, comment les finance-t-on ? C'est valable dans le domaine de l'innovation sociale aussi. On en discuté ce matin avec Jacky EMON, dans la mise en place du Ferrocampus. Comment crée-t-on des démonstrateurs sur le ferroviaires de demain ?

Le soutien à l'économie sociale et solidaire qui fait preuve d'une résilience extraordinaire dans cette période, d'un lien social avec nos concitoyens qui veulent se former, qui sont dans l'isolement ou dans la souffrance et qui explorent, dans l'économie circulaire, des pistes que l'entreprise traditionnelle n'explore pas.

Bien entendu, il y a aussi le soutien à l'économie touristique, à la restauration et à tout cela car nous avons à avancer dans ce domaine.

Un certain nombre de secteurs sont évidemment prioritaires : l'hydrogène, le recyclage des matériaux, le savoir-faire d'excellence. Nous ne sommes pas uniquement dans des technologies très compliquées, mais aussi, si nous regardons Montbron, de Saint-Junien, de Thiviers, nous sommes sur les Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV), sur le cuir, le luxe, le retournement d'un territoire, nous sommes sur tout ce qui concerne la chimie du végétal.

Les points importants restent dans la continuité mais celle-ci suppose que l'on soit attentif à tous les sauts technologiques possibles. On ne fermera pas des usines en Chine et l'on ne décrètera pas de les rouvrir ici. C'est une bêtise pure et simple, pour les conditions sociales, environnementales, culturelles, démocratiques. Il faut que l'on fasse des sauts technologiques, que l'on tienne compte de ce que souhaite la société et que l'on puisse avancer dans ce domaine.

Sur la cohésion sociale et territoriale.

Mme WASZAK - Monsieur le Président, sur la cohésion sociale et territoriale, ce sont 689,8 millions d'euros qui sont fléchés et 48 % de fonds régionaux.

Le montant sur l'accord de relance est de 677 millions d'euros.

Un constat, au regard de la crise sanitaire que nous vivons, cette crise qui aggrave la situation, la déprise de certains de nos territoires - certains fragiles que nous avons repérés vulnérables et qui le sont peut-être encore plus et d'autres qui l'étaient un peu moins et qui le deviennent - il faut être très attentif à l'effet de cette crise et à mettre les moyens en face pour pouvoir accompagner le retournement et les mutations de ces territoires.

9 domaines d'intervention dans ce futur CPER :

- Accompagner l'emploi et la formation professionnelle par le développement des formations dans le domaine sanitaire et social, en santé, lié au grand âge mais aussi une attention pour des jeunes qui se trouvent en difficulté dans leur parcours d'études, qui sont en grande précarité et qui devront peut-être changer de parcours de vie à cause de cette crise sanitaire et des moyens qu'ils n'ont plus ;
- Accompagner les territoires ruraux dans leur diversité par un accompagnement à la redynamisation des petites et moyennes centralités, avec un soutien des territoires infra-urbains et ruraux en fragilité et en réponse aux besoins de services publics, les MSP, les tiers lieux, plus proches et plus performants avec une approche territorialisée que nous faisons par nos contrats et notre ingénierie que nous finançons sur les territoires. Services au public qui sont complètement nécessaires ;
- Le numérique : il s'agit d'agir en faveur de l'inclusion numérique des Néo-Aquitains, trop de personnes sont encore loin d'avoir l'accès au numérique. Il faut aussi finaliser la couverture de la fibre optique de tous les territoires de la Région ; le télétravail révèle les manques, les besoins et l'on s'aperçoit qu'il y a de grandes difficultés, surtout dans les territoires ruraux ;
- La santé : accroître les moyens sur le sujet de la déprise médicale, relever les défis industriels, l'accès aux soins, aux services de santé essentiels sur les territoires. Dans les territoires les plus en difficultés, on a du mal à trouver des professionnels de santé, on est aussi en approche de télémédecine sur certains territoires ruraux avec la finalisation de la couverture de la fibre optique ;
- Les approches territoriales : il y a des centres très structurants, sur Bordeaux, Pays Basque, Pays de Béarn et Centre-Atlantique, qui sont des pôles structurants pour notre Région et porteurs d'emploi ;
- L'itinérance et la voie fluviale : Il s'agit de la Vallée de la Charente, canal de Lalande, canal des deux mers, partie canal latéral en Nouvelle-Aquitaine et Garonne. Optimisation de la gestion de l'eau face au changement climatique. On retrouve nos objectifs de Néo Terra sur toutes ces thématiques pour pouvoir faire le développement d'une façon harmonieuse de nos territoires.

Les orientations de ce volet du CPER ont été partagées et co-construites avec l'État et les Collectivités, Départements, agglomérations et PCO, au cours de nombreuses réunions, et la volonté exprimée est un développement équitable de notre Région répondant aux besoins des populations. C'est de la solidarité pour tous et toutes sur tout le territoire dans l'écoute et le respect de la diversité territoriale.

Je suis allée au plus rapide pour vous présenter cette politique importante pour tous les Néo-Aquitains.

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup Reine-Marie.

On a fini sur le document du CPER.

Souhaitez-vous que l'on fasse une présentation de la totalité des dossiers ou souhaitez-vous vous exprimer ? Est-ce que je mets aux voix ?

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, il était prévu dans le déroulé, d'abord une intervention globale sur le CPER et ensuite des interventions plus précises sur les différents volets. Pour ce qui nous concerne, il y aurait une intervention globale de Pascale et ensuite nous prendrons la parole sur les volets distincts.

Mme REQUENNA. - Merci Monsieur le Président, nous avons reçu un déroulé de séance donc nous avons tenté de nous y conformer.

Quelques mots sur la forme. D'une part, je ne vois pas comment nous aurions pu appréhender ce dossier en 48 heures, il était donc important de décaler l'étude du CPER à aujourd'hui. D'autre part, parce qu'aussi, je ne sais pas comment après nous avoir envoyé un déroulé hier, comment vous auriez pu intégrer ce dossier dans la journée de lundi qui s'est déjà terminée à 22 heures. Enfin, parce que les négociations entamées avec l'État ont débuté il y a fort longtemps et que nous aurions peut-être pu avoir ce document un peu plus tôt à travailler avant la dernière séance, ce qui d'ailleurs a été fait dans d'autres Régions, au contraire de ce que vous avez dit, tout à l'heure, Monsieur le Président.

Cette dernière séance et la concertation qui a été faite avec les Présidents pour un report du débat, m'amènent à m'interroger sur la position d'une partie de votre majorité, Europe Ecologie les Verts, qui pratique...

M. LE PRESIDENT. - On vous demande votre position, pas celle d'Europe Écologie les Verts.

Mme REQUENNA. - Je ne donne pas la position, je fais un commentaire, Monsieur le Président, sur la démocratie et sur la position de certains, qui, pour les raisons évoquées, pourrait se justifier. Pour autant, pour un parti qui présente un candidat à l'élection régionale, je me permets de trouver ce comportement assez invraisemblable. Ce sont des personnes enclines à nous donner des leçons de démocratie, qui ont souvent une vision très participative de l'action publique et qui refusent ici le débat démocratique qui fait la vie de nos Institutions et particulièrement sur un sujet clé pour notre Région et son avenir. Je dis que les postures seules ne peuvent faire les combats et encore moins mener à la gestion d'Institutions et d'organisations.

Le CPER est la traduction d'une volonté de la décentralisation de la part de l'État, avec un accompagnement financier sur des projets d'avenir, d'envergure et structurant pour les

Régions. A travers les négociations autour des CPER, nous assistons souvent à des mises en scène, à des combats de coqs, pour savoir qui met le plus sur la table, qui parle le plus fort, qui parle le plus haut. C'est peut-être un moment propice pour bander les muscles et pour montrer qui est le plus indispensable à nos Régions.

Nous avons eu par la voie de vos Directeurs et lors des Commissions de la semaine passée, alors même que nous n'avions aucun document à l'appui, une tribune contre l'État, particulièrement en avançant que vous vous battiez pour qu'un volet « Mobilité » figure dans ce contrat cadre. Or, cela me ramène à rappeler que nous savions depuis septembre 2020 qu'au-delà de 2022, la mobilité ferait l'objet d'une contractualisation propre.

Concernant le contenu de ce document, il fait un descriptif de toutes ou quasiment toutes les mesures qui pourraient rentrer dans chacun des quatre volets proposés. Il s'agit d'un inventaire des politiques publiques mises en œuvre assez instructif avec un panorama précis mais qui ne dégage véritablement aucune grande orientation stratégique de manière forte et déterminée. On fait un bilan exhaustif de mandature dans ce document. On voit là, d'ailleurs, une différence évidente avec le Plan de relance qui, à côté, fait office de machine de guerre, qui est extrêmement volontariste et précis. Nous aurions aimé, à l'instar de ce qu'a fait Carole DELGA en Occitanie, que le grand projet structurant de GPSO soit inscrit dans ce contrat cadre du CPER. Nous aurions souhaité plus de force et plus d'affirmation.

M. LE PRESIDENT. - L'État n'a pas voulu.

Mme REQUENNA. - Expliquez-moi, Monsieur le Président, pourquoi Carole DELGA a pu l'inscrire ? Il y a un sujet quand même.

M. LE PRESIDENT. - Je veux bien que vous soyez une zélée défenseuse de la majorité actuelle. Aujourd'hui, l'État n'a pas voulu préciser 2022 - 2027, en dehors des petites lignes sur les infrastructures.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je ne vous parle pas d'infrastructures. Je viens de dire qu'il y aurait une convention propre pour la mobilité à compter de 2023. Nous sommes d'accord sur cela, ne détournons pas le sujet. GPSO, qui a été inscrit dans le Contrat Cadre de l'Occitanie est un sujet globalement structurant, ce n'est pas le mettre simplement dans une case « Mobilité ». Vous auriez pu, à votre tour, l'inscrire et montrer ainsi votre position propre. Je considère qu'il s'agit d'une omission volontaire car vous êtes écartelé par la position des Verts sur ce sujet, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - J'ai un peu l'habitude, dans cette Assemblée, même par rapport aux Services de négocier des CPER, ce qui nous a mobilisé - les Services, moi, le Directeur Général -, c'est de préciser les choses. Le problème est que si un CPER, comme cela s'est passé dans beaucoup de régions, ce sont des mots, il ne sert à rien. Ce que veulent les

acteurs économiques, les maires et les différentes entreprises, ce sont des engagements financiers. On me confirme que sur le texte d'Occitanie, il n'y a aucun engagement financier. S'il n'y avait pas eu d'engagement financier, vous m'auriez dit que le document n'apportait rien.

Mme REQUENNA. - Qu'avez-vous fléché précisément sur quels projets ? Carole DELGA l'a inscrit ; cela doit vous déranger car vous ne me laissez pas terminer. Votre DGS vient de vous le confirmer, donc ce que je vous dis est une simple vérité. Vous ne l'avez pas inscrit mais elle l'a fait. Vous dites qu'il n'y a pas de fonds affectés mais, à part généralement des montants affectés sur le contrat de plan, y a-t-il précisément des points fléchés ? Non, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il n'y a aucun engagement financier, j'ai le texte sous les yeux, il y a trois lignes.

Mme REQUENNA. - Il y en a zéro chez nous, cela a le mérite d'exister.

M. LE PRESIDENT. - Mais nous sommes en train de financer la sortie Sud de Bordeaux.

Mme REQUENNA. - Puis-je terminer ? Monsieur LAGRAVE, vous n'avez qu'à vous forcer la main...

M. LE PRESIDENT. - C'est un Gouvernement que vous soutenez, je commence à être gêné, Pascale.

M. LAGRAVE. - Il ne faut pas vous énerver ainsi, Madame REQUENNA.

Mme REQUENNA. - J'aimerais pouvoir terminer. On a parlé de démocratie mais je suis constamment interrompue, ce qui n'est pas très sympathique.

Pour finir, ce futur Contrat de Plan État Région qui s'inscrit aussi dans un contexte particulier de crise sanitaire n'aurait pas été le même si le plan de relance n'en avait pas constitué le premier volet. C'est pourtant dans ce contrat que la planification à la française devrait prendre tout son sens, comme à ses débuts, d'ailleurs, dans un contexte particulier, au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pierre MASSÉ qui était le premier commissaire général au camp du Général de Gaulle voyait cette planification comme un réducteur d'incertitudes. C'est effectivement ce que nous pouvons exiger de ce Plan tant du côté de l'État qui apporte des finances, que du côté de la Région qui en plus des finances doit proposer des grandes orientations.

Si nous sommes assurés des engagements financiers, de manière globale, pas précisée sur des projets particuliers, nous considérons que la Région n'a pas été ni assez vite ni assez loin pour dégager de véritables orientations stratégiques précises. Donc, rien de

rassurant ni d'entraînant ne se dégage de ce contrat où seuls les caciques des grands thèmes sont abordés. Ce CPER, de notre point de vue, ne porte ni conviction, ni certitude et ne constitue en rien un réducteur d'incertitudes.

C'est pourquoi, considérant qu'il ne remplit pas pleinement son rôle, mais sans vouloir remettre en cause le travail accompli et l'intérêt des grandes orientations, des quatre axes, sans vouloir non plus injurier l'avenir, nous nous abstiendrons sur ce CPER. Martine MOGA interviendra sur le volet « Enseignement supérieur, Recherche » et j'interviendrai de nouveau sur la transition énergétique. Je vous remercie de m'avoir laissée terminer, Messieurs.

M. LE PRESIDENT. - On s'est battu pendant tout ce CPER pour avoir de grandes orientations, pour avoir de grands projets, on nous a même demandé, chère Pascale, de retirer 300 millions d'euros d'engagement de ce CPER, notamment sur la transition écologique car on dépassait l'État.

Mme REQUENNA. - Je n'ai pas remis en cause les moyens financiers.

M. LE PRESIDENT. - Ce sont des effets de tribune mais nul ne peut reprocher à la Région de ne pas avoir d'ambition et de ne pas avoir de stratégie.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, pour le Mouvement de la Ruralité, pas de politique de la chaise vide, aujourd'hui, hors de question de se mettre au vert, bien évidemment.

Même s'il est irrespectueux de nous proposer le vote d'un CPER avec si peu de temps pour étudier les dossiers alors qu'il s'agit d'un acte très fort de la mandature, en revanche, pour le Mouvement de la Ruralité, ce n'est pas vraiment un problème puisque nous sommes le seul Groupe dans cet hémicycle à avoir voté contre le SRADDET, contre Néo Terra et contre votre budget. Aucune ambiguïté pour nous, car ce CPER n'est plus ni moins que le prolongement de la politique que nous contestons et que nous combattons. Une politique de transport inefficace, une transition écologique et énergétique mortifère pour les hommes, les animaux, les territoires et l'économie. Toujours paraître plus vert que les Verts.

Monsieur le Président, il y a quelques années, j'ai décerné un pyjama vert à Alain Juppé pour son projet d'éoliennes en périphérie de Bordeaux. Pour vous, ce n'est pas un pyjama, ni une combinaison mais c'est probablement une camisole verte qu'il faut vous décerner tellement vous vous êtes enfermé à vouloir paraître plus vert que les Verts et souvent leur laisser la main sur des dossiers nombreux que nous contestons.

Votre politique environnementale repose sur vos partenaires d'Europe Ecologie Les Verts. Il est regrettable que vous n'ayez jamais accordé une écoute attentive à notre

position, même si bien souvent elle se voulait constructive. Vous nous répondez « voiture électrique et hydrogène » quand nous parlons de baisser les particules fines pour tous les véhicules thermiques et pour répondre à l'urgence de la qualité de l'air, notamment dans les grandes villes comme à Bordeaux, sur les perturbateurs endocriniens, et les stations d'épuration, c'est la même chose, pire sur les énergies renouvelables, le photovoltaïque et l'éolien, vous êtes le bras armé de votre composante verte : emprise sur les territoires, les lacs, déforestation, pollution généralisée, danger sanitaire, pollution de l'environnement, mise en danger de plusieurs secteurs économiques dont le tourisme et l'économie de la mer, notamment avec l'ostréiculture et la pêche.

La sagacité du Mouvement de la Ruralité contre l'éolien vient de mettre le doigt sur un scandale d'État, une pollution grave et un danger sanitaire aggravé et d'une force extrême. Nous venons d'apporter la preuve d'une contamination au aux terres rares et nous savons les conséquences de cette contamination, en présence de champs électromagnétiques. Votre position à vous vouloir être plus vert, vous rend aveugle et sourd à nos revendications. Vous vous prononcez pour le parc éolien off-shore de l'île d'Oléron, sans savoir - et j'écoutais avec attention les dossiers sur la recherche, comme le disait Pierre FROUSTEY sur le milieu aquatique - que ces parcs off-shore représentent 13 000 tonnes de pollution à l'aluminium mais la pollution aux terres rares n'est pas encore quantifiée.

Je suis inquiet de voir une politique complètement aveugle, asservie à la politique des Verts. Le pire, c'est votre sens de la démocratie et celui de votre Exécutif pluriel dans des domaines comme Néo Terra, sur l'environnement ou la gestion de l'eau, où l'on élimine toutes les voies discordantes, il n'y a pas de débats d'idées. Chez Sapiens, il faut éliminer, non, juste la voix de son maître, il en est de même pour l'eau, où l'on coupe le robinet ou du moins le sifflet des experts qui auraient une position différente de celle de votre majorité plurielle.

Hélas, ce n'est pas le seul domaine où la démocratie semble pâtir dans votre esprit. Rassurez-vous vous n'êtes pas le seul, notamment en ce qui concerne les élections régionales puisque vous étiez dix à cosigner une tribune pour demander leur maintien au mois de juin. Vous n'êtes pas sans savoir que tout le monde s'accorde à dire que l'absence de campagne en période de Covid servira la prime aux sortants. Si ces élections devaient être maintenues, alors pour le Mouvement de la Ruralité, il serait bien qu'il soit mis en place un spot télévisé sur les chaînes comme TV7, FR3, pour ces élections, il nous faut réinventer une autre forme de campagne, sans contact mais plus proche des citoyens.

Enfin, pour terminer, en matière de transport, vous n'êtes pas au rendez-vous de nos attentes, notamment sur le routier avec la RN 147 Poitiers - Limoges ou la Périgueux -

Langon - Pau. Même sur le ferroviaire, le compte n'y est pas. Vous justifiez votre retard en vous plaignant de la situation des anciennes Régions et de leurs prédécesseurs. Or, pour l'ex-Aquitaine, il y a de nombreux manquements. Certes, vos prédécesseurs, qui ne sont en réalité que vous-même puisque vous êtes là depuis 24 ans. Cela a conduit encore au manque de réalisations comme celle de la ligne Blaye - Saint-Mariens, par exemple.

Il est pourtant effrayant que les Élus de ce secteur, le monde associatif ont beaucoup travaillé pour vous apporter les dossiers en essayant de faciliter le travail et la prise de décisions de la Région. Je compte encore, puisque j'ai eu Monsieur LAGRAVE récemment, sur ce sujet qui est structurant pour ce pays de la Haute-Gironde.

Vous êtes le chef d'orchestre d'une musique, à la limite de la cacophonie, avec votre exécutif pluriel. Vous vous accordez parfois sur des sujets, et parfois pas, à l'exemple d'aujourd'hui. Pour nous, cette musique reste dogmatique et liberticide.

Monsieur le Président, pour toutes ces raisons, pour tous ces désaccords que nous avons, nous voterons contre le CPER.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions générales sur ce CPER ?

Mme DIAZ. - Merci Monsieur le Président. Après des mois de négociations difficiles avec l'État, de votre propre aveu, vous présentez à notre Assemblée ce CPER. Au total, près de 5 milliards d'euros de crédits sont prévus pour la mise en œuvre de ce CPER avec une répartition légèrement défavorable à la Région, 51 % pour nous, 49 % pour l'État. Cette répartition trahit peut-être les difficultés que vous avez rencontrées dans la négociation avec l'État et une certaine forme d'échec dans votre volonté de doter la Région des moyens financiers de ses ambitions.

Dans le détail : le CPER souhaite agir sur les quatre thématiques définies comme prioritaires : l'enseignement supérieur, recherche et innovation, la transition écologique énergétique, le soutien à l'appareil productif et aux filières et la cohésion sociale et territoriale.

La première remarque qui nous choque est la part extrêmement faible dévolue au soutien de l'appareil productif et aux filières puisque ce volet ne mobilise qu'un peu plus de 300 millions d'euros de crédits. Dans la période de crise économique actuelle très dure et au moment où la classe politique, dans son ensemble, évoque le nécessaire soutien à notre appareil productif et parle à l'unisson de la relocalisation et de développement de nos industries, vous réussissez l'exploit de reléguer au dernier rang de vos priorités le soutien à l'appareil productif. Certes, l'État, sur ce volet, est particulièrement absent avec un peu plus de 30 millions d'euros, ce qui en dit long sur la volonté macronienne, ou plutôt sur son absence de volonté de restaurer la souveraineté et la puissance industrielle et économique

française. La Région se voit donc contrainte de mettre la main au portefeuille pour pallier cette carence de l'État mais, de notre point de vue, les environ 300 millions d'euros prévus à cet effet sont très loin du compte.

En outre, nous regrettons que rien ne soit prévu pour le développement des ETI.

De même, pour le soutien au développement touristique, premier acteur économique régional et l'un des plus touchés par la crise, ce sont moins de 60 millions d'euros.

Enfin, l'obsession d'un tourisme durable forcément bénéfique tient plus de l'incantation que de la réalité.

Si l'on passe au chapitre « cohésion sociale et territoriale », qui est le volet principal de ce CPER, nous constatons qu'il s'agit d'un véritable catalogue de bonnes intentions plus que d'un véritable plan de cohésion territoriale. En effet, pour vous, tout fait cohésion, ainsi vous faites voisiner sous ce vocable la formation professionnelle et l'aménagement du territoire, la culture et les sports, sans oublier l'inénarrable et obsédante égalité femmes / hommes et la lutte contre les discriminations.

La formation professionnelle, via notamment les investissements du PRIC pour 600 millions d'euros dont 324 millions à la charge de la Région, est le poste le plus lourd. Malgré cet engagement financier important, nous demeurons perplexes quant à l'efficacité des dispositifs présentés. A titre d'exemple, je voudrais vous rappeler un extrait du CPER 2015 - 2020 relatif à la Région Aquitaine et encore disponible aujourd'hui sur le site de la Préfecture, qui nous indique que « l'investissement massif permettra de relever les grands défis auxquels l'Aquitaine doit faire face » ; il s'agissait de la compétitivité économique, de l'emploi et du désenclavement des territoires. Aujourd'hui, nos entreprises souffrent, notamment l'aéronautique, la courbe du chômage ne s'est pas inversée et nous dépassons toujours les plus de 500 000 chômeurs pour la Région et, si l'on parle de désenclavement, la simple évocation des Gilets Jaunes du Blayais devrait vous faire prendre conscience de cet échec.

Au titre de l'aménagement et de la cohésion des territoires, nous constatons que, malgré vos grandes déclarations de soutien à la ruralité, aucun engagement financier précis n'est affecté aux territoires ruraux en fragilité. En revanche, 149 millions d'euros sont consacrés à l'inutile et coûteuse politique de la ville. Ainsi, entre les ruraux sacrifiés et les banlieues gavées d'argent public et de subventions depuis quatre décennies, vous choisissez, à l'unisson de l'État, d'abonder le puits sans fond de la politique de la ville dont l'échec a été sévèrement pointé du doigt par la Cour des Comptes.

Venons-en maintenant à ce qui sert de fil rouge à ce Contrat de Plan : votre volonté de placer l'écologie partout. Le texte est pollué du dogme « tout écologique ». Ainsi, il n'est

question, qu'à longueur de pages, de mobilité durable, d'amplification de la transition écologique ou de développement des énergies renouvelables. Votre appétit en ce domaine est insatiable, non seulement vous consacrez un volet entier du CPER à la question de la transition écologique mais même les autres axes thématiques en sont imprégnés. Tout doit être verdi, de notre appareil productif à nos moyens de déplacements, même le secteur aéronautique est sommé de développer des modes à propulsion plus propres alors qu'il aurait surtout besoin d'être soutenu non seulement face à la crise mais aussi face à cette terrible loi Climat et Résilience.

Cette politique d'aménagement du territoire durable pénalise nos territoires et je voudrais avoir une pensée pour la navette intérieure Bordeaux - Paris à laquelle nous pouvons dire adieu.

Ce volet transition écologique auquel 420 millions d'euros, pour la seule part de la Région, sont consacrés est de très loin l'axe thématique le plus coûteux du CPER, on ne pouvait imaginer plus beau symbole de la doxa néo-terrienne pour finir cette mandature.

L'objectif de cette politique est affiché clairement : démultiplier l'impact de la feuille de route Néo Terra, à n'importe quel prix, même en période de crise. L'alliance électorale avec vos chers amis Écologistes coûte très cher, à vous mais surtout aux contribuables. Sans un changement rapide de majorité politique dans cette Assemblée, on peut craindre le pire pour les années à venir.

Parmi les thématiques abordées dans ce volet, votre vision de la transition énergétique nous inquiète le plus car il est question, je vous cite « d'un développement accéléré et équilibré des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine afin d'atteindre les objectifs fixés ». Mais que définissez-vous comme développement accéléré et équilibré et surtout avec quelles énergies renouvelables ? Quand vous vantez l'action des TEPOS qui se félicitent d'avoir permis d'installer plusieurs dizaines d'éoliennes supplémentaires, on voit le spectre funeste des éoliennes nous hanter et surtout la volonté néfaste de l'État d'accélérer leur déploiement.

Enfin, nous regrettons que ce CPER soit marqué par l'absence d'un volet « Mobilité », contrairement au précédent. Pour autant, vous vous vantez d'avoir sauvé les petites lignes ferroviaires à travers le protocole d'accord sur les lignes de desserte fine de territoires. Bien entendu, nous défendons pleinement la sauvegarde des petites lignes mais il n'y a pas non plus de quoi crier victoire quand on sait que la participation moyenne de l'État et la SNCF ne dépassera pas 38 % du coût total en moyenne, contre 45 % la dernière fois.

Aucun engagement de l'État n'est prévu pour les routes ou les ports de notre Région. Bref, la négociation avec l'État sur le volet « Mobilité » s'apparente surtout à un échec

majeur, un de plus. Et il paraît déjà évident que la Région devra largement rénover à ses frais et même en dehors de ses compétences les lignes.

En conclusion, ce Plan ne met pas l'argent là où il devrait le mettre et en met là où il ne devrait pas le mettre. Pour toutes ces raisons et comme nous avons voté contre le budget et contre le SRADDET et contre Néo Terra - je le rappelle pour Monsieur PUYJALON - nous voterons également contre ce CPER.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous rappelle simplement que toute la politique de reconquête des centres-villes, c'est en fait dans les centres-bourgs des petites villes rurales.

Qui souhaite intervenir ?

M. TAUZIN. - Je me demande, Monsieur le Président, si Les Landes n'auraient pas été oubliées dans ce CPER.

Sur les 110 pages de ce document, il n'y a pas une seule fois la mention du thermalisme, pas une seule fois la mention de la crise aviaire avec les impacts qu'elle a eus, structurels puisqu'elle est intervenue à trois reprises sur l'agroalimentaire de la Sud-Aquitaine.

Il n'est pas fait mention non plus du Musée Despiau-Wlérick dans la liste des musées accompagnés, alors qu'il y a, sur ce territoire de Mont-de-Marsan, un beau projet à plusieurs dizaines de millions d'euros, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle, qui, pourtant, irriguent nos 12 Départements et font l'Aquitaine, sont également oubliés.

Enfin, nous étions 2500 à manifester sur l'irrigation si importante pour l'agriculture du Sud-Aquitaine rassemblant beaucoup de jeunes agriculteurs à Mont-de-Marsan, mardi, mais l'irrigation n'est pas non plus mentionnée dans votre Contrat de Plan État Région.

Notre vision est qu'un CPER doit lutter à rééquilibrer les territoires, à donner plus de chances à ceux qui ont moins d'atouts pour essayer d'éviter la métropolisation.

En conclusion, je vous pose la question : Les Landes sont-elles intégrées dans ce Contrat de Plan État Région ?

M. LE PRÉSIDENT. - Poser la question, c'est un peu y répondre. D'abord parce que dans le plan de relance et dans ce que nous faisons avec les responsables agricoles des Landes ou du Gers, il est évident que la crise aviaire est au cœur de nos préoccupations, mais on n'a pas atterri complètement car il n'y a pas d'accord entre confinement et vaccin.

Le thermalisme fait, bien entendu, partie intégrante du tourisme, nous sommes en train de discuter avec l'Europe du trait de côte... Chacun peut dire « mais il n'y a pas assez de mon Département... ».

M. TAUZIN. - Il n'y a pas le thermalisme, Monsieur le Président. C'est une activité sanitaire au-delà d'être simplement touristique avec des enjeux de refonte.

M. LE PRESIDENT. - Il est dans le tourisme. Il y a du thermalisme en Charente-Maritime ou dans d'autres Départements, vous vous doutez bien que l'on ne va pas l'oublier. Dans la discussion que l'on a eue, il nous a été demandé de préciser le moins possible et les engagements et les financements. Que voulez-vous que je vous dise ? Il fallait que l'on présente ce CPER, il n'est pas totalement satisfaisant mais il crante un certain nombre de choses. Quand on parle d'appareil productif, ce sont les Ministères qui font leurs appels à projets directement mais nous sommes compétents. Je rappelle que le Contrat de Plan, c'est ce qui est contractuel, j'aurais bien aimé que l'on écrive avec les Ministères de la contractualisation sur ce que nous faisons. La vérité est que l'État nous a demandé de sortir 300 à 400 millions d'euros de contractualisation parce qu'il ne pouvait pas les mettre en face. Nul ne peut nous accuser de ne pas défendre la Région.

M. LAGRAVE. - Monsieur TAUZIN, le Café Musique et le musée de Mont-de-Marsan que vous avez évoqué sont bien inclus dans le CPER. On voit d'ailleurs le maire de Mont-de-Marsan, tout à l'heure pour valider la maquette.

M. TAUZIN. - Ils ne sont pas intégrés à l'heure actuelle, en tous cas.

M. LAGRAVE. - Ne vous inquiétez pas, ils sont inclus. On s'en est entretenu avec Charles DAYOT à plusieurs reprises.

La partie « Recherche et Développement » concerne toutes les filières, notamment la filière sur la crise aviaire et j'ose espérer que, dans le cadre de la recherche, on trouvera un vaccin qui permettra de faire un certain nombre d'expérimentations. La Région soutient Agroland pour qu'il puisse y avoir justement une recherche et un développement par rapport à ces dispositifs.

Ensuite, je vous rappelle que dans les CPER précédents Les Landes ont été extrêmement bien servies, notamment sur les plans « plage », notamment à Seignosse, parce que l'on était en avance de par la volonté des élus locaux mais que l'on a accompagnés dans le cadre de ces CPER et des fonds européens. Cela sera la même chose pour l'avenir.

Et sur la filière touristique, que ce soit sur le thermalisme ou sur les chemins de Saint-Jacques, si demain il doit y avoir des dossiers déposés dans le cadre des CPER, il y aura la prise en compte des dossiers touristiques comme auparavant.

Il n'y a pas de Départements oubliés. En revanche, il y a des dossiers qui ont été intégrés par l'Exécutif, à la demande de Collectivités locales, que ce soit l'agglomération de

Mont-de-Marsan, l'agglomération du grand Dax ou toutes les communautés de communes, qui ont été concertées et l'on a intégré toutes les filières dans ce dispositif.

M. LE PRÉSIDENT. - Je répète que la deuxième partie de l'année sera consacrée à l'individualisation, je ne vais pas le redire à chacune de vos interventions mais c'était la contrainte de négociations de ce CPER particulier.

Qui souhaite intervenir ?

M. GUERIN. - Merci Monsieur le Président, je vais compléter en parlant de fond et de forme.

Concernant la forme, c'est la dernière séance théorique - nous verrons ce qu'il se passera en termes d'élections - de notre Assemblée sur ce mandat mais il y a des choses notables, aujourd'hui.

Une partie importante de votre majorité est absente de ces bancs. Malheureusement, nos concitoyens ne le voient pas ou très peu et c'est dommage parce que c'est un acte fort, c'est la première fois depuis 2015 que ceux qui font cette majorité sont, pour partie, absents sur un texte qui non seulement est un texte important mais qui est un texte qui place et qui valide les grandes orientations pour le futur CPER. Cela m'interroge parce que la réalité est que tout le monde est en campagne, tous les collègues qui sont intervenus font de la politique - et c'est bien normal puisque nous sommes dans une Assemblée politique - Néanmoins, les Verts, Monsieur le Président, prennent une posture politique. Quand la forme n'est que posture, cela signifie que le fond n'est qu'imposture. Or, votre majorité, qui se termine, est en train de devenir une véritable farce, une imposture. Si les sondages d'opinions devaient dire vrai, je m'inquiète de la façon dont pourrait se passer la recomposition politique dans cet hémicycle d'ici les prochaines années.

Sur le texte en lui-même, on a le sentiment que vous êtes en négociations depuis 2019, que tout ceci a été fait néanmoins à la va vite puisque le texte aurait dû être présenté vendredi dernier, lors de la dernière séance prévue. Les Élus ont eu un peu plus de 48 heures pour s'en imprégner. Il n'a pas été présenté à la CTAP, qui est un organe qui vous est pourtant cher ; vous n'avez pas eu le temps de le faire alors que vous êtes en négociations depuis 2019.

Il y a aussi un problème de vulgarisation du texte et des grands axes de ce texte au bénéfice des Élus ruraux notamment. Vous avez fait des visioconférences avec les maires et les 40 à 50 Présidents d'intercommunalités où vous parlez pendant une heure autour de 10 questions uniquement. Nous regrettons la façon dont tout ceci s'est passé : à la va vite et sans réelle concertation avec les Élus des territoires ruraux et excentrés.

Monsieur le Président, vous nous avez expliqué fièrement que vous aviez voté pour Monsieur MACRON et, qu'à ce titre, vous aviez l'oreille de l'État. Nous constatons, au sein du Groupe des Républicains, que ce n'est pas le cas puisque, aujourd'hui, vous chargez l'État en expliquant que c'est sa faute si les choses ne se passent pas comme elles devraient se passer selon vous. On a le sentiment d'un véritable pataugeage, un certain nombre de Présidents de Région, majoritairement de Droite car c'est proportionnel à la représentativité actuelle, ont validé ce document Cadre pour certains depuis décembre, pour d'autres depuis janvier, et nous sommes là, à l'ultime séance, mes chers collègues, pour valider, in extremis, ce document, avec une partie non négligeable de la majorité qui manque à l'appel, et qui fait la politique de la chaise vide. Voilà pour la forme.

Sur le fond du document, vous avez créé un effet de massification en termes de crédits pour faire de la politique. Vous annoncez 4,7 milliards alors que les seuls crédits du CPER nouvellement inscrits sont de l'ordre d'1,9 milliards. Vous faites un effet de trompe-l'œil, vous créez une espèce d'écran de fumée, vous annoncez des grands chiffres, des milliards. Cela me rappelle le plan de relance, on vous annonce 100 milliards et en réalité on attend les avances de trésorerie de l'État. Cet effet de massification est assez bien repris, d'ailleurs, par la presse quotidienne régionale.

Dans la même veine, sur les orientations générales, apparemment, l'État vous a demandé de ne pas faire de fléchage précis et nous ne pouvons que le regretter.

Puis, il y a une très forte disparité entre les thématiques retenues. Sur la transition écologique, vous voulez faire plaisir à vos alliés - qui ne vous le rendent pas étant donné leur absence aujourd'hui - vous mettez 811 millions d'euros, soit 42,20 % du montant total des crédits CPER. Cela ne suffit toujours pas, les Verts ne sont pas là.

Sur le soutien à l'appareil productif et aux filières, vous vous faites le chantre de la défense de l'économie et des entreprises mais vous ne mettez que 63,5 millions, ce qui est un peu léger pour quelqu'un qui se dit un grand défenseur du monde entrepreneurial.

Monsieur le Président, vous êtes un fin lettré, vous connaissez sûrement le syndrome de Stockholm. J'ai le sentiment que vous en êtes atteint. C'est cet otage qui développe de l'empathie voire de l'amour vis-à-vis de ses geôliers, selon des mécanismes un peu complexes allant de l'identification à la survie. En ce qui vous concerne, Monsieur le Président, il s'agit davantage d'une affaire de survie et, aujourd'hui, je n'aimerais pas être à votre place. Le hasard du placement fait que je suis assis à la gauche d'Henri SABAROT, chasseur, pêcheur, défenseur des traditions, qui doit avoir du mal à se retrouver dans cette majorité complexe. La réalité est que vous avez des questions à vous poser pour la suite.

Vous avez indéniablement de l'expérience, mais l'expérience est une lanterne attachée dans le dos qui n'éclaire que le chemin parcouru, Monsieur le Président. En l'espèce, je voudrais vous faire part d'un adage, que vous devriez faire vôtre pour l'avenir parce que nombreux sont les barons, de Gauche comme de Droite, qui étaient invincibles et qui ont fini par tomber parce qu'ils se sont trahis eux-mêmes, ils ont trahi ceux qu'ils étaient intrinsèquement dans une course à des alliances parfois complètement contre-nature : « Gardez-moi de mes amis, mes ennemis, je m'en charge ».

Je vous souhaite une bonne campagne, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me devez des droits d'auteur parce que j'ai écrit et dit depuis des années que l'organisation des pouvoirs publics français était un mélange entre Tanguy et le syndrome de Stockholm. Je l'ai expliqué, y compris devant le corps préfectoral et l'Assemblée des maires de la Dordogne.

M. GUERIN. - Nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous sommes ici dans une rhétorique politique mais je rappelle que :

- Le souhait de l'État était de décliner le moins possible, sauf sur les petites lignes, ce qui n'a pas été simple pour nous ;
- Que nous aurons à nous retrouver avec l'État dans la deuxième partie de l'année sur la déclinaison, la précision, la personnalisation, etc ;
- Sur le plan des entreprises, c'est notre compétence donc s'il y avait eu contractualisation, il aurait fallu que l'État mette dans la balance tous les appels à projets du Ministère de l'Industrie, ou de l'Agriculture, ce qu'il n'a pas du tout souhaité ;

Dire que tel chapitre est moins important qu'un autre n'a pas de sens parce qu'un contrat se fait entre deux partenaires.

Ce syndrome de Stockholm, pour l'avoir dénoncé de temps en temps, vient aussi de la responsabilité de nous autres, Élus locaux, où l'on a besoin de l'appareil d'État pour exister. Tout ce qu'a montré la Nouvelle-Aquitaine, au contraire, dans ses stratégies, c'est que l'on était autonome, dans le cadre des budgets et sur les moyens d'actions. Si énormément de politiques reprises par l'État viennent de Nouvelle-Aquitaine, c'est peut-être parce que l'on a pris notre responsabilité. Je pense à Usine du futur.

Mme LE GUEN. - Merci Président, j'interviendrai ultérieurement sur les autres points. Vous noterez qu'actuellement, par rapport à mes collègues, je ne suis nullement en campagne. Par conséquent, je vais vous faire gagner du temps mais nous voterons contre.

M. LE PRESIDENT. - D'autres intervenants ?

M. SEBTON. - Mes chers collègues, Monsieur le Président, je suis assez mal à l'aise dans cette Plénière car lundi était censé être la dernière séance, l'ambiance y était plutôt sympathique, on a fait le bilan de nos points communs, nos divergences, on a quasiment eu tous l'élégance de témoigner un peu de respect à votre endroit, Monsieur le Président, on s'était dit au revoir, et puis finalement trois jours plus tard, on revient pour une dernière séance et se dire les choses que l'on n'a pas pu se dire lundi mais je trouve que l'ambiance n'est pas bonne.

Nous sommes ici aussi parce que, sur la forme, nous n'avons pas réussi à tenir des délais pour ce document stratégique qui finalement arrive, Monsieur le Président, soit trop tard, soit trop tôt.

Trop tard, quand on compare avec les autres Régions Île-de-France, Hauts-de-France, qui ont réussi à faire voter un CPER dans de bonnes conditions où les Elus ont pu débattre et s'exprimer, il y a quelques mois. Ou trop tôt car se pose la question de voter cet Accord Cadre à quelques mois des élections, alors qu'il est possible que l'Exécutif change dans des quelques mois.

Du coup, Monsieur le Président, je trouve que le débat est malaisant parce, premièrement, il est inconcevable de demander à des Élus, qui ne sont pas dans la majorité, d'exprimer un avis éclairé, juste et équilibré en envoyant 700 pages d'un document aussi important qu'un Contrat entre l'État et la Région, que l'on aurait dû intégrer en deux jours et de vous délivrer un blanc-seing ou vous dire que nous sommes contre tel ou tel accord.

Il nous semble que la décision la plus responsable que l'on puisse avoir en tant que Groupe est de s'abstenir sur un vote où l'on ne peut pas vous dire de façon automatique nous sommes « contre » parce que vous êtes Alain ROUSSET et évidemment pas vous donner un blanc-seing parce que vous êtes Alain ROUSSET.

En revanche, on ne comprend pas du tout la position qui consiste à dire « puisque vous faites voter le CPER avant les élections, on ne vient pas parce que c'est un déni de démocratie ». Pour moi, elle s'exprime dans cette plénière, aujourd'hui, mon Groupe a décidé de venir dans cette plénière pour dire que nous ne sommes pas d'accord puisque nous n'avons pas les éléments et dans cet hémicycle démocratique on vient exprimer une opinion et la défendre devant vous. On trouve assez léger de se contenter d'expliquer sur les réseaux sociaux ou par presse interposée que l'on ne vient pas siéger pour exprimer une opinion et l'on a la conviction que lorsque l'on souhaite exercer des responsabilités, il faut en préalable essayer d'avoir une attitude responsable envers la démocratie.

Sur le fond, je suis assez désespéré d'entendre mes collègues trentenaires, comme moi, avoir des mots très durs sur l'écologie. J'ai entendu : « vous avez voulu faire plaisir à vos amis Verts dans ce CPER en mettant 800 millions d'euros pour investir dans la transition écologique », je crois que c'est une erreur de considérer que l'écologie appartient à un parti et de considérer qu'investir dans l'écologie c'est juste une question de positionnement politique.

Je reproche à ce CPER - et je sais que ce n'est pas forcément de votre responsabilité, Monsieur le Président, parce que c'est un texte assez codifié - que l'on retrouve encore quatre volets et dans un des volets on retrouve la transition écologique. Je pense que l'on sera mûr dans nos priorités le jour où la transition écologique ne sera pas un volet parmi tant d'autres mais sera la ligne conductrice de toutes nos politiques publiques et c'est en cela que nous nous différencions...

M. LE PRESIDENT. - Néo Terra, Aurélien.

M. SEBTON. - Oui mais ce n'est pas le CPER, ce n'est pas pour vous que je le dis, c'est de façon générale.

Ensuite, pour conclure, puisque l'on interviendra sur le fond sur les autres domaines, vous dire que l'on souscrit à la réflexion de Pascale REQUENNA sur la question de GPSO. On vous reproche, Monsieur le Président, de ne pas avoir pris le temps de consulter les Élus, les corps intermédiaires, comme vous le reproche le CESER, les concitoyens. Il n'est pas normal que cela soit, hier, à la veille de la plénière que l'on ait pu étudier ce texte en Commission et donc, pardon de le dire, Monsieur le Président, on va s'abstenir parce l'on considère que le CPER a été bâclé d'un point de vue démocratique. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Aurélien. Une ou deux précisions que je n'avais pas.

Sur les grands axes, nous avons passé une délibération en novembre 2019 sur les orientations. En décembre 2020, nous avons présenté le plan de relance avec les principales orientations et nous présentons le texte commun, je vous avoue qu'il est extrêmement difficile d'amener en CTAP, dans les différentes Commissions, pour éviter que l'on transforme le CPER en tiroir-caisse, il est difficile de lâcher en pâture à tout le monde tout cela mais on a travaillé avec chacune des Collectivités de cette Région pour faire remonter les dossiers et au-delà des différentes réunions que j'ai pu présider avec les collègues des territoires, les Services de la Région, le DGS, le data ont eu des réunions systématiques avec tous les collaborateurs et collaboratrices de chacune des Collectivités de cette Assemblée. Quand je compare, notamment sur la discussion des Fonds Européens, aucune Région de France n'a mis en place un tel support de préparation, de démocratie participative. On ne peut pas, certes, se réunir tout le temps pour voir le moindre texte pour

trouver le consensus. Sur les autres Régions, pour Auvergne Rhône-Alpes et Hauts-de-France, la concertation débute après le vote. En Normandie et en PACA, le texte n'est toujours pas voté.

M. SEBTON. - C'est ce que l'on vous demande de ne pas le voter, aujourd'hui, donc Bravo à la Normandie.

M. LE PRESIDENT. - Ils ont essayé de le présenter. Vous ne pouvez pas me reprocher à la fois de présenter un texte et de ne pas le présenter.

Mme BROUILLE. - Pour répondre à une petite attaque de Madame Edwige DIAZ sur la question de l'appareil productif et nos 3 %. Effectivement, dans ce CPER Cadre, nous avons essayé de chercher une complémentarité avec l'Accord de relance qui avait déjà bien doté cette thématique et je rappelle aussi que nous consacrons chaque année près de 400 millions d'euros sur le soutien des entreprises.

Certains groupes politiques aiment à nous taquiner sur notre majorité qui serait peut-être en difficulté à la fin de mandature mais cela me fait doucement rire quand je sais que ces mêmes Groupes politiques ont eux-mêmes éclaté au milieu de la mandature.

M. LE PRESIDENT. - Au début.

M. BERGÉ. - Merci Monsieur le Président, ce n'est pas sans émotion que je prendrai la parole, aujourd'hui, pour ce qui devrait normalement être notre dernière plénière et vous ne m'en voudrez pas si je suis un peu lyrique en début de propos pour répondre aux membres de l'Opposition qui s'inquiètent de l'état de santé de notre majorité. J'aurais envie de leur dire : « qui n'a pas connu l'absence ne sait rien de l'amour ». Donc, je leur souhaite de rencontrer l'amour dans les mois à venir et de pouvoir construire quelque chose aussi solide que ce que nous avons eu pendant tout ce mandat.

Par ailleurs, au regard des absences de certains et de la présence d'autres, tout le monde ne comprend pas bien ce qu'est un CPER. Aujourd'hui les personnes mélangent le CPER, l'Accord régional de relance, on ajoute les sommes mais on ne fait pas le point sur ce qui est véritablement en débat aujourd'hui.

Revenons sur le CPER car c'est le premier point de l'ordre du jour aujourd'hui. On vote aujourd'hui un document Cadre, c'est une première étape, on rentrera dans les détails dans l'avenir. Je souhaite remercier, Monsieur le Président, et également l'ensemble des Présidents de Groupe qui s'étaient accordés vendredi dernier pour dire que, par souci de respect de la démocratie, il fallait organiser une nouvelle séance pour débattre de ce document structurant pour notre territoire. Dans un moment particulièrement sensible que nous vivons à cause de cette pandémie et où notre démocratie est en suspens, notre

Collectivité n'a cessé d'avoir une activité démocratique extrêmement forte et active ces derniers mois et je tiens à remercier en cela l'ensemble des membres de cette Assemblée pour l'activité que nous avons menée et qui nous a permis de répondre aux enjeux de la pandémie.

Le CPER n'est pas une simple délibération, c'est une négociation, un rapport de forces entre l'État et la Région pour obtenir des financements sur des lignes et nous avons obtenu des choses, comme on le verra plus tard sur la question des petites lignes.

Notre Groupe regrette très clairement l'absence du volet « Mobilité », qui représentait 48 % lors du dernier CPER. Il manquerait potentiellement la moitié du CPER. C'est pour cela que nous regrettons de ne pas pouvoir le présenter aujourd'hui.

Cependant, il y a eu, malgré tout, quelques victoires politiques :

- L'avenant 8 au CPER précédent qui a permis d'obtenir que l'État respecte ses engagements financiers sur les infrastructures ;
- Les financements que nous avons obtenus dans le cadre de l'Accord régional de relance ;
- Un effort supplémentaire de la Région de 86 millions d'euros pour les lignes Niort - Saintes et Poitiers - Limoges.

Voilà ce qu'il s'est passé dans cette période-là, ce n'était pas seulement un débat mais un rapport de forces avec des victoires politiques et financières.

Concernant l'évolution de ce CPER, il y a en effet une urgence de la transition, qui ne doit pas attendre juin, septembre ou voire septembre 2022 comme certains voudraient nous l'imposer. Il faut prendre les décisions maintenant. Il est particulièrement intéressant de constater que la transition écologique est beaucoup plus importante dans le volet « transition écologique » en volume puisque l'on était à environ 700 millions d'euros lors de la dernière programmation, contre 1 milliard en ajoutant l'Accord régional de relance.

Cette transition écologique est omniprésente également dans toutes les autres thématiques bien qu'il manque peut-être le volet le plus important pour cette question de transition écologique qui est celui du contrat de mobilité.

Pour conclure, certains nous reprochent notre goût trop prononcé pour la transition, d'autres nous reprochent peut-être notre goût trop prononcé pour la bonne gestion, mais je pense que c'est nous qui prenons le bon chemin.

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres intervenants, je vais mettre aux voix ce Contrat de Plan État Région.

M. BITEAU. - Je ne vais pas intervenir de manière globale, beaucoup de choses ont été dites sur la forme, sur le fond. J'ai trouvé la réponse du Président équilibrée sur le sujet en disant que ce Contrat de Plan n'était sûrement pas parfait mais il a le mérite d'exister. Nous ne devons pas suspendre la vie de nos territoires aux motifs que l'on est dans une échéance électorale donc c'est la raison pour laquelle je suis là cet après-midi.

J'ai une question, Monsieur le Président, que je vous avais déjà posée lorsque l'on a évoqué pour la première fois l'hypothèse de pouvoir finaliser ce CPER. Dans la partie « transition écologique » alors que le débat n'est pas du tout apaisé, stabilisé, on voit apparaître des crédits du CPER pour financer du stockage de l'eau. Je pense que nous devons remettre cette question au débat et si je devais constater que vous sortez des crédits de ce CPER pour financer des projets qui, pour le moment, ne font pas adhésion sur les territoires, la fonction du CPER qui vient en soutien des territoires ne serait pas acceptée par les citoyens. J'espère que votre réponse sera convaincante et m'aidera à voter ce CPER ET J'espère que nous ne serons pas « les cocus » de ce CPER, dans la mesure où, y compris dans cette Assemblée, on est loin de pouvoir considérer ce débat stabilisé.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, vous me l'apprenez. Je ne l'ai pas lu totalement dans le détail. En tout cas, il n'y a pas d'engagement de la Région.

M. BITEAU. - Effectivement, il n'y a pas d'engagement de la Région.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vois pas d'engagement de l'État. De toute manière, rien n'est stabilisé et cela va supposer tout un travail dans la seconde partie de l'année. En tant que Président du Conseil de Bassins, j'ai engagé un travail avec l'ensemble des partenaires afin de stabiliser cette position car nous n'arriverons pas à faire bouger les lignes si nous n'arrivons pas à une forme de consensus. C'est pour cela que j'ai confié à Alain DUPUY, une mission territorialisée dans ce domaine.

Le texte auquel vous faites référence vise, premièrement, à renforcer les économies de l'eau, deuxièmement, à accélérer les évolutions des pratiques agricoles, agroécologiques - plantations de haies, couverture des sols -, troisièmement à développer la réutilisation des eaux non-conventionnelles ainsi que l'innovation dans les entreprises de l'eau. Il n'y a pas de référence à autre chose.

M. TAUZIN. - Malheureusement Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut que l'on arrive à un accord. On voit bien, aujourd'hui, que la multiplication des recours fait que nous n'y arriverons pas. Si l'on veut sécuriser...

(intervention hors micro inaudible)

M. LE PRESIDENT. - C'est la loi. On peut aller manifester...En tous cas, même si c'est une petite minorité qui proteste, les tribunaux, à un moment donné, arrêtent un certain nombre de dispositifs. Il ne vaut mieux pas engager une conversation à ce sujet. J'estime de mon devoir au niveau de l'agence de bassins, d'essayer d'arriver à une stabilisation des positions des uns et des autres et, comme Benoit BITEAU l'a dit, il ne s'agit pas de s'opposer au stockage mais de savoir comment on le fait, à quel endroit et pour quel type d'agriculture.

Mme MOGA. - Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais intervenir sur le volet « Enseignement supérieur, Recherche ». Je regrette, tout d'abord, que la Commission Enseignement supérieur Recherche n'ait pas été conviée à la réunion d'hier, la réunion des Commissions, car cela aurait permis de répondre à des questions peut être candides que je vais poser maintenant.

Il n'y a rien à dire de l'état des lieux, bien connu, préoccupant, notamment sur la poursuite d'études supérieures et qui justifie les dispositifs que vous avez rappelés lundi. Rien à commenter non plus sur le SESRI, nous en avons déjà débattu, notre Groupe l'avait voté sans réserve en 2018 en souhaitant, toutefois, qu'il ne se limite pas à un simple document d'orientation et qu'il s'engage dans une démarche plus opérationnelle. Les stratégies de structuration des établissements désormais lancées, Rivage étant le dernier en date, contribuent notamment à lui donner du corps.

Concernant le paragraphe 1.4 sur les enjeux, on y retrouve la liste des filières prioritaires, toutefois, ce tableau nous paraît comporter un angle mort : la recherche en agronomie. Pourtant, elle devrait être priorisée compte tenu de la vocation agricole de notre Région. Bien sûr, nous avons les grandes écoles comme Bordeaux Sciences Agro et l'ENSEGID, nous avons aussi l'ISVV, un superbe outil dans le domaine de la recherche sur la vigne et le vin mais il y a de nombreux autres domaines à investir en agronomie et plus généralement en sciences du vivant. Je sais que vous avez en tête, Monsieur le Président, peut-être la création par l'État d'une école vétérinaire dans la Région limousine.

M. LE PRESIDENT. - La création par la Région.

Mme MOGA. - C'est l'État qui décide de la création d'une grande école. Espérons en tout cas qu'elle portera un volet « Recherche ».

M. LE PRESIDENT. - Si j'avais attendu l'État, pour créer l'ISVV, pour installer l'Institut Supérieur d'Optique...

Mme MOGA. - Monsieur le Président, je suis en train de vous en complimenter, ne me retournez pas l'argument.

Notre Groupe n'a pas trouvé d'engagement sur cette partie « Enseignement supérieur, Recherche agronomique » dans le projet de CPER. 2 millions sont prévus de la part de l'État mais on n'a rien trouvé de la part de la Région. Cela sous-entend-il que tous les projets futurs se feront hors CPER ?

En ce qui concerne le paragraphe 1.5, relatif au domaine d'intervention et aux projets structurants, on retrouve la problématique de logement étudiant, le document est précis, il y a des objectifs chiffrés, même si les projets ne sont pas identifiés, ce que l'on comprend bien.

On ne peut pas en dire autant du volet « Modernisation des espaces d'enseignement supérieur et de recherche », il est normal que l'on reste dans les généralités mais l'on attendait peut-être une planification.

Sur l'offre numérique mutualisée, on a vraiment l'impression que les choses avancent avec la labellisation du data center régional. Par contre, les perspectives relatives au calcul hautes performances sont moins explicites, le document ne fait notamment pas état de la filière quantique initié par le Président de la République et relayée par notre Région avec le lancement de NaQuiDis, ni des nécessaires recherches en cryptographie résistante. Là encore, même question, est-ce à dire que toutes ces thématiques seront traitées hors du champ du CPER ?

J'en terminerai avec un domaine qui m'est plus familier, celui des sciences humaines et sociales - souvent parent pauvre de vos politiques - elles arrivent ici en fin de chapitre et sont présentées comme le support des projets pluridisciplinaires, ce qui est bien mais elles ne sont pas valorisées en tant que telles. C'est dommage car elles pourraient servir, par exemple, de cadre à un travail de recherche transversal sur l'éthique, qui devient urgent, notamment au regard des avancées de l'intelligence artificielle et des big data.

J'aime beaucoup les mots de Nicolas BOUZOU qu'il avait prononcés lors du lancement de la concertation du SRESRI : « quand la machine intelligente vient challenger l'homme, il faut investir dans l'humanité des humains ». Nous continuerons donc à soutenir toutes les actions susceptibles de développer cet axe « Education, Santé, Social, Care ». C'est le seul moyen de déjouer la sombre prédiction de Victor Hugo : « sans cesse le progrès, roue au double engrenage, fait marcher quelque chose en écrasant quelqu'un ».

Je vous remercie.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, lundi j'avais bien compris que cela ne serait pas la dernière séance, donc pour ma dernière intervention dans cette Assemblée, aujourd'hui, vous me permettrez en tant qu'ancien Président de Groupe, d'abord de saluer l'ensemble des collègues avec qui j'ai pris beaucoup de plaisir à

travailler sur ces bancs, nous avons toujours eu des relations extrêmement cordiales et efficaces dans la mise en œuvre de nos politiques régionales, dans l'élaboration de nos règlements intérieurs.

J'aurais, avec un peu d'émotion, une pensée un peu particulière pour Joan TARIS qui présidait le Groupe MODEM et avec qui j'avais noué des relations, comme beaucoup ici, particulières car c'était un personnage attachant.

Vous me permettez, bien entendu, d'avoir une pensée affectueuse pour tous les Services de la Région, pour leurs compétences, leur disponibilité, leur travail. Dans ma délégation, je pourrais citer beaucoup de monde mais j'ai une pensée pour Marc LEMERCIER qui a été un excellent Directeur des sports dans cette maison et à qui je veux adresser mes remerciements, l'ensemble des collaborateurs des Directeurs Généraux des Services, des Directeurs de Cabinets et j'ai une pensée aussi pour Patrick VOLPILHAC avec qui nous avons usé quelques réunions dans cette Assemblée.

Puis, Monsieur le Président, je voulais vous remercier aussi pour toutes ces années passées à travailler ensemble au service de cette Région dont vous êtes amoureux et fier et pour laquelle vous donnez beaucoup de travail, de compétences et de rigueur et aussi beaucoup de résultats. Je me souviens qu'en 2004 nous partions de loin, tout ce qui a été fait pour la jeunesse, pour nos lycées, les internats, la boîte à outils, la gratuité des livres, l'investissement pour le logement étudiant. Bref, on a fait des choses exceptionnelles et j'en garde un souvenir au-delà de l'amitié, de l'émotion, de fierté collective pour le travail réalisé. Et je vous souhaite bonne route pour la suite.

Puisque l'on parlait de majorité, je ne veux pas faire un concours avec mon ami Mathieu BERGÉ mais il m'a fait penser à une autre citation qui dit aussi : « l'absence est à l'amour ce que le vent est au feu, il éteint le petit mais il rallume le grand ». Cela me rend optimiste pour la suite car finalement nous avons construit cette majorité depuis si longtemps, plurielle certes, que je ne doute pas que l'amour soit grand.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, c'était un peu émouvant. C'est comme la lumière par rapport à l'expérience. Pour un menuisier ou un charpentier, comme pour un ébéniste, il vaut mieux l'avoir devant que l'avoir derrière. C'est un peu comme l'espoir aussi.

M. BLANCHARD. - Il y a deux aspects, l'aspect des financements et l'identification des recherches en agronomie. On a mis en avant la question de la sortie des pesticides, la question d'aller sur les formations vétérinaires, le concept One Health, la dimension « agronomie » est donc bien mise en avant à travers l'ISVV, Bordeaux Sciences Agro, et également l'organisme de recherche l'INRAE. Si côté État, des sommes sont bien identifiées, c'est pour une raison technique, c'est-à-dire que ce qui va venir financer

l'extension de BSA ce sont des crédits du Ministère de l'Agriculture qui sont positionnés par l'État de manière spécifique au même titre que l'école d'architecture et des paysages qui est financée par le Ministère de la Culture. Tous les autres crédits d'État sont globalisés au même titre que nous avons globalisé l'ensemble de nos crédits. Tous les projets qui seront retenus d'une manière plus fine dans le cadre du CPER ont déjà été co-construits avec la Région donc on les a déjà identifiés et BSA fait partie des sujets sur lesquels nous nous positionnons. Le but, aujourd'hui ici, n'était pas donner la liste des projets bien que je l'aie, mais je ne voulais pas aller trop vite en besogne.

Concernant la question du data center, ce n'est pas tant le data center que le réseau haut débit qui va être construit entre les universités, c'est une vraie opération d'aménagement régional, d'autant plus que ce réseau embarquera avec lui tous les établissements de santé et les établissements d'éducation, donc c'est vraiment une opération majeure que l'on est en train de mettre en place.

Sur la partie des sciences humaines et sociales, je suis entièrement d'accord, je pense que sur toutes les opérations que l'on lancera, la création de ces réseaux de recherche pluridisciplinaires dont j'ai parlé fait en sorte que sur toutes les questions y compris les questions les plus technologiques, comme l'intelligence artificielle, la mobilité ou la robotique, on a embarqué des sciences humaines et sociales pour travailler sur l'acceptabilité et la compréhension de ces dispositifs dans leur acception sociale et environnementale.

M. CATHUS. - Monsieur le Président, chers collègues, au nom du Groupe PS et Apparentés, je suis ravi de m'exprimer devant vous, en particulier, sur le volet « Cohésion sociale et territoriale du CPER ». C'est en effet, en tant qu'Elu référent de territoire, une question que nous connaissons bien.

Nous le constatons, d'un point de vue socio-économique, tous les territoires néo-aquitains ne sont pas logés à la même enseigne, on parle alors de fracture entre des territoires dits dynamiques - les métropoles, la côte atlantique - et des territoires dits périphériques - les zones rurales et les quartiers prioritaires au sein des agglomérations -. Construire la Région, « faire la Région », suppose une politique volontariste pour œuvrer à un développement équilibré de tous les territoires. Pour atteindre cet objectif stratégique, il est nécessaire d'accompagner la revitalisation de nos villes moyennes, comme nos territoires ruraux pour donner la possibilité à tous, à tout âge de vivre, de travailler, de se former et de se soigner sur l'ensemble de l'espace régional. Pour corriger ces disparités, la Région a fait le choix de contractualiser avec les acteurs locaux. Le Contrat de territoires permet ainsi, dans la concertation, de déployer les politiques régionales : relocalisation des emplois productifs, agricoles ou industriels, formation et éducation, déploiement du très haut

débit, culture, mobilité, ou encore numérique et santé. Et ce, souvent avec le financement complémentaire de crédits européens. Je cite trois exemples de projets inclus dans ce Contrat : la Cité du cuir à Saint-Junien, du Ferrocampus à Saintes ou encore du Canal de Lalinde. L'ensemble de ces contrats territoriaux s'intègrent désormais dans la démarche Néo Terra, feuille de route de l'écologie utile, de l'écologie au quotidien.

Au-delà des politiques publiques, l'engagement régional repose aussi sur l'ingénierie pour assurer la cohésion sociale et territoriale. Le développement local requiert un budget, des compétences, des savoir-faire, que tous les territoires n'ont pas les moyens de mettre en œuvre. Aussi la Région propose une aide pour financer ses postes de chargés de mission territoriaux. Localement, sous l'autorité de leur employeur, ces derniers sont indispensables pour élaborer, appliquer et pour évaluer les contrats territoriaux.

Pour les territoires les plus vulnérables, le dispositif CADET montre chaque jour son efficacité au service de l'emploi et du développement économique. Grâce au CADET de Bergerac et à son ingénierie, l'aide aux entreprises a doublé en quelques années. Dispositif régional de qualité et de proximité.

Voici Monsieur le Président, chers collègues, en quelques mots, pourquoi le Groupe Socialiste et Apparentés approuve le volet « Cohésion sociale et territoriale » du CPER.

Pour conclure et peut-être aller au-delà de la cible de l'intervention, permettez-moi de vous dire aussi que la contractualisation avec les territoires est avant tout un état d'esprit. L'idée est de ne pas faire à la place de, nous n'avons ni les moyens ni les compétences. L'idée n'est pas de financer en fermant les yeux, nous avons des règlements d'intervention et des conditions strictes d'attribution sociale et environnementale à respecter. L'idée est de faire avec, c'est-à-dire d'accompagner dans le cadre de nos compétences et de nos moyens, les acteurs locaux, institutionnels, associatifs, privés. Ils connaissent les spécificités de leurs territoires, ils peuvent nous dire les dispositifs régionaux qui leur semble les plus opportuns, les plus appropriés, et surtout les plus utiles au développement de leur bassin de vie.

Le contrat territorial est avant tout un état d'esprit, un partenariat, une confiance partagée, qui s'avère tout aussi indispensable à la cohésion sociale et territoriale de notre belle région.

Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Christophe.

Mme METTE. - Merci Monsieur le Président, chers collègues, tout d'abord, je voudrais remercier notre collègue DELPEYRAT-VINCENT pour les propos qu'il a tenus à la mémoire de Joan TARIS, il nous manque à tous.

Comme cela a été souligné, la signature d'un Accord État - Région est toujours un moment décisif, cela vaut particulièrement en cette période de crise car tous les secteurs ont besoin de financement pour assurer leur relance. Grâce à France Relance, lors des dernières semaines, plus de 70 entreprises ont bénéficié de 55 millions d'aides pour réaliser 230 millions d'investissements et pas moins de 56 000 ont joui d'une baisse d'impôt de 690 millions d'euros. Le groupe MODEM et Union Centriste se réjouit désormais du volontarisme dont vous faites preuve, Monsieur le Président, pour collaborer avec l'État dans ce cadre *(perte de connexion de l'intervenant)*. (...)

C'est l'occasion pour notre Groupe de saluer l'engagement État - Région pour renforcer l'expertise en matière d'accompagnement des entreprises, des actifs des territoires, dans une logique affichée de continuité, orientation, formation, emploi.

Je note avec satisfaction le volet portant sur les formations en santé et lié au grand âge. Le Ségur de la santé a permis des avancées majeures et inédites pour notre personnel soignant, dans le contexte d'une crise sanitaire qui nous a rappelé le besoin impérieux que la France a à leur égard. Il a été complété à plusieurs reprises *(problème de son inaudible)*. Récemment nous avons pu constater avec grande satisfaction l'allocation de la prime de 183 euros aux agents des structures sociales et médico-sociales, ou encore le feu vert émis hier à une augmentation salariale conséquente des aides à domicile.

Avec le document que vous nous présentez, Monsieur le Président, nous sommes dans la continuité de ces efforts, en plus de ceux du Conseil Régional, 1800 places d'infirmiers, d'aides-soignants et d'AES vont être créées d'ici à l'année prochaine grâce à la présente collaboration. Nous aussi, Centristes, souhaitons souligner et vous féliciter de cette annonce.

Certes, certains bâtiments sont encore en très mauvais état et insuffisants pour permettre l'ouverture de places supplémentaires et des efforts restent nécessaires sur ce point. Vous le notez à raison dans la délibération. Rappelons que l'État, lui aussi, débloque des centaines de millions, en Nouvelle-Aquitaine pour la rénovation de ces bâtiments, là encore, donc, nous avancerons. À nous d'être des facilitateurs et d'encourager les changements les plus rapides possibles.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Sophie.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je vous avais indiqué en propos liminaires que j'interviendrais sur le volet « Environnement, transition écologique et énergétique », je vais le faire brièvement parce qu'il y a des choses qui ont été dites.

Sur les crédits, on n'a rien à dire, c'est un sujet qui doit sous-tendre toutes nos politiques. En revanche, je veux revenir sur le sujet de l'eau pour nos agriculteurs. Le 3 février dernier, suite à une saisine de l'association Les Amis de la Terre et de la SEPANSO 40 qui est une association que nous finançons souvent dans le cadre des Commissions Permanentes, le Tribunal Administratif de Pau a annulé l'autorisation pluriannuelle de prélèvement qui est alloué au syndicat mixte IRRIGADOUR sur le bassin Adour mettant ainsi potentiellement, dès cette année, en péril l'avenir de nombreux agriculteurs. Dans la région agricole qui produit le plus en valeur et dont la production diversifiée d'adapte déjà depuis plusieurs années et dont la Région accompagne les transformations, nous sommes extrêmement déçus que ce document de cadrage ne fasse pas référence à un usage raisonné de l'eau avec des financements de retenue clairement abordés. Je ne suis pas du tout d'accord avec mon collègue Benoit BITEAU qui sous-entend que ce sujet est abordé. Il n'est absolument pas abordé et c'est pour nous un écueil majeur.

L'agriculture régionale devra faire face, dans les années à venir, à la baisse du nombre d'exploitations, au vieillissement de ces exploitations et devra également réussir le pari de la souveraineté. On ne peut pas aujourd'hui s'exonérer d'avoir ce type et de soutenir ce type de dispositif. Je trouve que c'est sous la pression des inquisiteurs qui, sous prétexte de progrès et de protection de l'environnement, condamnent ce qui fait la fierté, la richesse de notre pays, condamnent les hommes et les femmes qui travaillent la terre et finalement nous mettent en difficultés pour nourrir la planète. On se laisse quand même aussi embarquer dans un jeu dangereux qui va favoriser les importations, les produits de moins bonne qualité et qui sont cultivés dans des pays au sein desquels les pratiques sont moins vertueuses qu'en France.

Monsieur le Président, vous êtes Président du Bassin Adour-Garonne depuis quelques mois, 96 milliards de m³ d'eau tombent par an, 57 % partent à l'évapotranspiration et donc il reste 34 milliards d'eau utile qui peut être utilisée de manière raisonnée, dans un usage partagé et en faisant preuve d'un peu d'inventivité.

Monsieur le Président, il y a un écueil majeur et l'on sent une absence de volonté de positionnement parce que l'on sait que cela fait débat dans votre majorité et que c'est la main des Verts qui est sur ce sujet parce que justement il n'y a rien et nous le regrettons profondément. C'est trop consensuel sur le sujet.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vais le répéter, il n'y a pas eu de proposition... Je n'ai pas pris la Présidence du Conseil d'Administration et de l'Agence de l'eau, c'est le Préfet. On est dans un paradoxe total car il s'agit d'une structure dont les financements proviennent de la

fiscalité locale et qui est présidée par un Préfet. On est avant 1981, quelle que soit la qualité de l'homme. Je suis Président de la partie « Parlement » en quelque sorte.

Nous sommes en phase - je parle sous le contrôle d'Henri SABAROT- de SDAGE, de SAGE, tout un dispositif est mis en place. En m'appuyant sur les scientifiques, que j'ai déjà rencontrés, mon objectif est de sortir de ce qui nous a amenés aujourd'hui à une impasse. Le blocage d'aujourd'hui ne règle absolument rien et est nocif pour tout le monde, pour le partage de l'eau, pour la qualité de l'eau, il faut que l'on se sorte de cela. Benoit BITEAU a tendance à redire qu'il n'est pas contre le stockage mais qu'il faut avoir une sorte de définition de ces réserves, que l'on doit avoir une politique de gestion plus économe de l'eau.

On va avoir - et c'est la difficulté de l'exercice - une période de sécheresse qui va durer plus longtemps et une période complètement aléatoire d'abondance. On est au mois de mars, nous avons une sécheresse et une journée de canicule depuis 3 semaines. Nous sommes dans un système complètement aléatoire. En plus, nous avons un travail à faire sur les zones de stockage qui existent aujourd'hui. Nous avons aussi un travail de péréquation de l'eau parce que nous avons un bassin Adour-Garonne qui est en situation difficile, d'autres bassins qui le sont moins.

Ce problème concerne beaucoup de paramètres. Des responsabilités m'ont été confiées pour le régler et non pas pour en faire un objet conflictuel. L'eau est trop importante, trop indispensable, trop précieuse pour que nous n'essayions pas d'arriver à ce qui va empêcher qu'à chaque fois qu'il y a des autorisations de prélèvements, une autorisation de créer une ressource, tout cela soit attaqué. Ce que nous avons fait récemment sur l'abreuvement des bêtes des éleveurs en Limousin, notamment, n'a pas entraîné de problèmes dans toute cette Assemblée. Quand on arrive à trouver un bon angle de construction, on le règle.

M. BITEAU. - Je veux rassurer Pascale REQUENNA, je ne suis pas contre l'irrigation, je ne suis pas contre le stockage de l'eau, je réclame un partage équitable. Par contre, ce ne sont pas les recours qu'il faut dénoncer, Pascale, parce que chacun a le droit de saisir la justice et le Tribunal Administratif, en revanche, il est inquiétant qu'à chaque fois ces recours font référence à la loi et que les tribunaux donnent raison à ces recours. La réponse est de mettre en conformité ces projets.

Mme REQUENNA. - Que tes amis arrêtent de faire des recours alors.

M. LE PRESIDENT. - Je mets un terme à ce débat et je mets aux voix le Contrat de Plan État - Région 2021-2027 sur une partie seulement, nous serons amenés à nous revoir d'ici la fin de l'année pour la partie de déclinaison. Je suis désolé Eddie, tu t'es déjà exprimé tout à l'heure.

Qui est contre ?

Les Républicains, le Mouvement de la Ruralité, DINA et Rassemblement National.

Qui s'abstient ?

MODEM et UDI.

Qui est pour ?

N°1.1

Vote sur « Contrat de Plan Etat-Région – CPER Cadre 2021-2027 »

- **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche**
- **CONTRE : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non-inscrit (1)**
- **ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés**

ADOpte À LA MAJORITE

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté. Je vous en remercie.

1.2 - PROTOCOLE D'ACCORD ETAT-REGION SUR L'AVENIR DES LIGNES FERROVIAIRES DE DESSERTES FINES DU TERRITOIRE

M. LE PRESIDENT. - Nous allons passer maintenant à une partie tout aussi importante, stratégique, symbolique : protocole sur les petites lignes du territoire.

M. LAGRAVE. - Pour que tout le monde comprenne bien le cheminement et pourquoi on arrive aujourd'hui à ce protocole en séance plénière, il y a un peu d'histoire à placer.

Dès notre arrivée à l'Exécutif, en janvier 2016, nous avons commandé un audit auprès de la SNCF concernant la régénération et la remise en état du réseau ferroviaire de Nouvelle-Aquitaine. Le besoin de régénération, à l'époque, était à peu près de 1,3 milliards afin, non pas d'ajouter des possibilités sur le réseau, mais de le remettre en état.

En 2019, nous avons adopté un plan d'investissement ferroviaire pour annoncer clairement l'engagement de la Région qui s'élevait à 532 millions d'euros.

À la fin de 2019, nous sommes contactés à la suite du vote de la loi sur la mobilité auquel beaucoup d'entre vous avez participé dans les Assises de la Mobilité, qui était le moment où l'on pouvait annoncer les demandes et formuler des propositions. Ensuite, il y a eu le débat et le vote sur la loi sur la mobilité.

À ce moment-là, le Président de la Région avait souhaité réunir à Paris l'ensemble des parlementaires de Nouvelle-Aquitaine, juste avant le vote de la loi, pour présenter le plan d'investissement ferroviaire de la Région, dans le cadre de la loi. Le Président avait souhaité dire aux parlementaires quelles étaient les orientations et quels étaient les besoins pour notre Région qui devaient être intégrés dans la LOM. Ce soir-là, un parlementaire qui est maintenant Ministre des Transports avait dit : « merci, Monsieur le Président, de nous donner toutes ces informations parce que c'est important qu'il y ait la prise en compte des besoins de notre Région ». C'est ce que nous avons voté dans le plan d'investissement ferroviaire.

Or quand vous lisez la loi, il manque de longs passages dont effectivement GPSO - et je souligne l'acuité de Madame REQUENNA - qui a été reporté en 2037 par la LOM. Comment conventionner sur un dossier qui est potentiellement acté dans la LOM en 2037 alors que la Commission Européenne nous demande s'il n'y aurait pas un problème entre Bordeaux et l'Espagne.

Dans la LOM, est apparue l'idée qu'il fallait que les Régions s'emparent des petites lignes et, à la suite du vote de la LOM, le Ministre a délégué le Préfet PHILIZOT pour

dialoguer avec les Régions. C'est ce que nous avons fait depuis le mois d'octobre 2019. Nous avons rencontré le Préfet PHILIZOT jusqu'à la fin 2019.

Le 20 janvier 2020, le Président de la Région écrivait au Ministre pour dire quel était notre accord, au nom de l'Exécutif dans le cadre de ce protocole de ces petites lignes. Nous avons fait quatre relances épistolaires au Ministre, sans nouvelles.

Le 31 août 2020, après que le Directeur des Services et les équipes de la Région aient tenté d'avoir des informations, en vain, j'ai appelé le cabinet du Ministre et l'on m'a dit : « Monsieur LAGRAVE, on s'occupe de vous ». J'ai eu à nouveau le renvoi du Préfet PHILIZOT pour me dire qu'il fallait que l'on reprenne le dialogue, après quelques mois d'intermèdes. Puis, en octobre ou novembre, plus de nouvelles du Préfet PHILIZOT et l'on nous dit de voir avec la Préfecture de Région. C'est aujourd'hui ce que nous sommes en train de vous présenter avec toute cette partie de ping-pong où nous avons essayé d'aller le plus loin possible dans le but non seulement de défendre le réseau ferroviaire mais surtout de faire en sorte qu'il y ait la participation maximum de la part de l'État, laquelle comprend la part de SNCF Réseaux, qui est étrangement absent.

Ensuite, il fallait que l'on travaille et décline notre plan d'investissement ferroviaire, que personne ne peut découvrir aujourd'hui car cela fait depuis 2019, même avant, que l'on dit, dans cette enceinte, ce que l'on va faire. Et l'on continue à le dire dans le cadre du plan de relance parce qu'il y a des lignes que nous allons retravailler et régénérer dans les deux prochaines années mais aussi dans le cadre de ce protocole qui n'est pas inclus dans le CPER et qui sera potentiellement l'outil qui nous permettra demain de marquer définitivement les engagements de l'État.

Dans le CPER qui vient de s'écouler, la problématique est que l'État n'honore pas sa parole avec le versement des autorisations d'engagement qui sont pourtant comprises dans le CPER, d'où les avances de la Région sur l'ensemble des régénérations et même au-delà. Cela veut dire que l'État souhaitait nous faire signer un protocole dans lequel était indiqué « nous verrons plus tard » et « on verra par ligne ce que l'on pourra faire demain ». Nous avons tenu bon sur trois principes. D'abord, ce protocole fait apparaître toutes les lignes que nous souhaitons voir traiter dans le cadre de ce contrat, avec les pourcentages et les montants. Nous sommes, d'ailleurs, la seule Région pour laquelle c'est le cas. Ce travail a été présenté dans les autres Régions.

Nous avons également souhaité que l'engagement de l'État soit le plus haut possible. Certes, 38 est un bon chiffre au regard de ce qu'il s'est signé ailleurs mais n'est pas assez au regard de ce que l'on avait comme ambition. En même temps, soit l'on signait pour sauvegarder l'ensemble des lignes, car on a dit depuis le début que l'on n'en fermerait

aucune - soit l'on ne signait pas et auquel cas des lignes auraient été suspendues et il n'y aurait pas eu de travaux d'urgence.

C'est la raison pour laquelle, cet accord comprend trois parties :

- Premièrement, la reprise dans le réseau structurant de SNCF Réseaux, c'est-à-dire hors financement de la Région, sur financement État et SNCR Réseaux à 100 %, de la ligne Bordeaux - Nantes et la ligne Bordeaux - Limoges. Nous avons demandé que ce soit Bordeaux - Limoges - Poitiers mais cela a été refusé par le Ministre et c'est bien dommage parce que nous aurions bien aimé que les trois capitales régionales soient reprises dans le réseau structurant ;
- Deuxièmement, les engagements de l'État et de la Région sur la régénération des lignes qui sont listées dans le tableau qui est joint ;
- Troisièmement, nous avons accepté, sous conditions - vous avez vu dans la délibération qu'elles étaient nombreuses - de potentiellement reprendre la gestion temporaire de lignes qui seront reprises par la Région, non pas en propriété car la propriété restera bien celle de l'État et de SNCF Réseaux mais en délégation de gestion, le temps de pouvoir y refaire une régénération et de refaire des travaux. Nous n'avons pas aujourd'hui de soutes, de méthodes et de processus pour faire ces régénérations, par exemple sous quel couvert juridique, quel est le référentiel pour les travaux ? Nous irons sur ce dispositif à partir du moment où l'on aura des certitudes.

Ces trois lignes sont :

- Thouars-Bressuire, sur laquelle nous sommes en discussion avec nos collègues des Pays-de-Loire pour pouvoir faire une régénération globale ;
- Brive-Saint-Yrieix ;
- Busseau-Felletin.

Ce sont les trois lignes que l'on vous propose aujourd'hui de retenir dans le cadre de l'expérimentation de l'article 178 de la LOM et qui permettra demain de voir par délégation de gestion pour régénérer ces voies.

Vous avez un protocole qui prévoit 1,5 milliards d'engagement sur la période 2020 - 2032 - sachant qu'il y a un certain espace de revoyure, notamment jusqu'à 2027 - avec les 38 % dont je vous parlais et donc 62 %, ce qui mène aujourd'hui à hauteur de 942 millions d'euros le financement de la Région sur l'ensemble de ces petites lignes, vu de Paris mais vu de Nouvelle-Aquitaine, les lignes structurantes de notre Région, qui représente quasiment 60 % du réseau de Nouvelle-Aquitaine, ce qui en fait la première Région en nombre de lignes - 7 à 9 - , et qui nous avait justement conduit à demander à ce que l'État fasse un

effort beaucoup plus important. Cela n'est malheureusement pas le cas mais l'objectif et l'engagement de sauver les lignes et de ne pas fermer de lignes sont aujourd'hui une réalité avec ce protocole.

Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - On regrette l'engagement de l'État en baisse, par rapport au CPER précédent à 38 %, certes, mais nous voterons ce dossier car le voter, c'est venir au secours de la ruralité et de son désenclavement. Je l'avais su comme parlementaire européen à l'époque, nous avons le réseau ferroviaire le plus endommagé de France et qui coûtait en effet le plus cher. C'est sans état d'âme et très positivement que nous voterons à minima ce plan.

Mme LANZI - Je vous remercie.

Mme LE GUEN. - Merci Madame la Vice-Présidente. Bien évidemment, au terme de cette mandature, notre Groupe votera favorablement ce protocole d'accord.

Nonobstant, nous avons fait deux constats, Monsieur le Vice-Président, que je formulerai sous forme de deux questions. On voudrait savoir où nous en sommes, au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, pour une éventuelle remise en fonction de la ligne Bordeaux -Lyon. Je parle de cette ligne parce que son itinéraire Sud passe par Clermont-Ferrand, Ussel et Brive. Le trafic est suspendu depuis 2014 à cause d'un tronçon d'uniquement 22 kilomètres à remettre en état. Hélas, cela n'est pas une priorité pour la Région Auvergne- Rhône-Alpes.

Cela nous amène donc à un deuxième constat : quel est le point de vue de la Région en ce qui concerne Railcoop et la desserte Bordeaux - Lyon par l'itinéraire Nord, tout en sachant qu'un certain nombre de Collectivités territoriales de notre Région Nouvelle-Aquitaine en sont devenues sociétaires ? Il s'agit du Conseil Communautaire de Périgueux, de la Cali, du Conseil Départemental de la Creuse, de l'agglomération de Limoges et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Nous avons retrouvé une interview datant de juillet 2020, Monsieur LAGRAVE, - je l'ai ici, elle n'est pas fictive - où l'on a l'impression qu'il y a une certaine gêne par rapport à ce projet de Railcoop et aux 7479 sociétaires. Je ne vais pas vous citer car vous vous rappelez certainement de vos propos.

On voudrait connaître la raison de cette omerta, d'autant plus qu'il est nécessaire de décarboner les mobilités.

Merci Monsieur le Vice-Président. J'aimerais bien que l'on me réponde.

M. LE PRESIDENT. - Renaud répondra à la fin.

M. TAUZIN. - J'ai bien compris la présentation de Renaud LAGRAVE, qu'il est difficile de négocier avec l'État, que vous n'avez pas réussi à obtenir tout ce que vous vouliez mais j'avais un peu l'impression d'un dialogue de sourds entre la Région et l'État.

Nous, les Républicains, sommes dans l'Opposition vis-à-vis du Gouvernement et vis-à-vis de vous, Exécutif régional, ce qui nous laisse une liberté totale de paroles. J'ai le sentiment que l'État a effectivement renvoyé aux calendes grecques GPSO qui est un projet auquel nous tenons, d'une manière constante et c'est un point d'accord avec vous, Monsieur ROUSSET, depuis des années.

Cependant, j'ai du mal à concevoir que, pendant que l'on se dit que l'on va perdre une génération sur GPSO, l'on n'ait pas de plan B. J'aurais attendu de ce document qui fixe les orientations fortes pour les 12 ans à venir, qu'il y ait un plan de modernisation au Sud de Bordeaux important. Je n'arrive pas à concevoir que l'on mette autant de temps pour faire Bordeaux - Bayonne, alors qu'il n'y a que 165 kilomètres, que pour faire Bordeaux - Paris, alors qu'il y a près de 500 kilomètres. Je peux comprendre que l'on fixe une priorité à la modernisation des lignes existantes, que les créations de voies de LVG nouvelles au regard de l'endettement de l'État qui va encore s'accroître avec la crise Covid ne soient pas faites dans les 10 années à venir mais puissent être reportées à la génération suivante. Je tiens absolument à ce que l'on n'abandonne pas ce projet mais il y a deux manques.

Tout d'abord, il manque, pour les 12 années à venir, une action de modernisation importante sur l'axe Bordeaux - Espagne, qui irriguerait les agglomérations de Mont-de-Marsan, de Dax, de Bayonne, et qui permettrait de gagner du temps et d'envisager l'existence d'un transport du quotidien efficace, moderne entre Morcenx, Ychoux, tous les points d'étape jusqu'à Bordeaux. Si l'on doit perdre 20 ans sur la LGV, on ne peut pas perdre en même temps 20 ans à ne rien faire au Sud. 30 minutes gagnées entre Mont-de-Marsan et Bordeaux, 30 minutes gagnées entre Dax et Bordeaux, ce sont des changements majeurs à l'échelle de notre Région, en termes de mode de vie et de mobilité au quotidien. En effet, on a bien vu qu'avec le télétravail, il y a une possibilité pour nos villes moyennes au Sud-Aquitaine de jouer un rôle mais si l'on reste à deux heures de Bordeaux, ce n'est pas possible. Il manque réellement une ambition de modernisation et un effort important à faire sur cette voie, où par le passé l'on battait des records de vitesse. Vous nous parliez de Bordeaux - Limoges, de Bordeaux - Nantes, quid de Bordeaux - Espagne y compris sur la ligne actuelle ?

En parallèle sur GPSO, j'espère que dans le prochain Contrat de Plan, on envisagera d'avancer sur l'acquisition des parcelles, de faire des premiers pas forts sur GPSO pour ne

pas laisser croire que c'est abandonné. Tant que l'on n'a pas GPSO, améliorons l'existant, y compris sur la voie principale Bordeaux - Bayonne, qui dessert toutes nos gares landaises.

M. LE PRESIDENT. - Je n'ai pas changé de position. Il faut une deuxième ligne ferroviaire au Sud de Bordeaux. Il y a un accord de l'ensemble des partenaires pour régler le problème des 30 kilomètres au Sud de Bordeaux car qu'il y a des phénomènes d'encombrement sur ce plan-là. A priori le PM s'est engagé pour qu'il y ait des sociétés de projets pour assurer le financement parce qu'il y a un problème de financement. Cependant, nous parlons des petites lignes et la ligne Bordeaux - Bayonne est une ligne nationale structurante, à la charge de l'État.

Monsieur TAUZIN. - Vous dites qu'elle est structurante mais on a parlé de Bordeaux - Nantes et de Bordeaux - Limoges dans ce document, on ne parle pas de Bordeaux - Bayonne.

M. LE PRESIDENT. - Renaud vous expliquera dans le détail tout à l'heure.

M. BERGÉ. - Monsieur TAUZIN fait la différence entre le réseau structurant et les petites lignes, Bordeaux - Bayonne fait partie du réseau structurant donc ce n'est pas dans le cadre de cet accord.

Ce réseau des petites lignes, malgré tout, touche des nœuds urbains particulièrement importants, des chefs-lieux Départementaux, de plus de 50 000 et 100 000 habitants. On appelle cela des lignes secondaires mais cela peut devenir des lignes centrales pour ces fameux réseaux interurbains que l'on est en train de créer comme sur le pôle métropolitain de Bordeaux mais également aujourd'hui en Pays Basque, sur le projet de RER basque en s'appuyant notamment sur la ligne Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port, sur lequel on a déjà développé une offre interurbaine.

Il fallait 1,3 milliards d'euros pour pouvoir répondre à ces enjeux en Nouvelle-Aquitaine, et comme j'ai pu le dire tout à l'heure dans ma première intervention, il y a une négociation et un rapport de forces, l'on n'obtient pas tout mais l'on a obtenu des choses. On peut se féliciter aujourd'hui d'être en capacité de voter ce que nous propose l'Exécutif puisque cela veut dire que l'on va sauver une grande partie de notre réseau capillaire et que l'on va être en capacité de développer des offres de RER métropolitain sur les zones entre urbain et rural, notamment cette fameuse deuxième catégorie de lignes, qui serait justement cofinancée dans le cadre du CPER avec des destinations comme Poitiers - Limoges, Périgueux - Brive, Lamothe - Arcachon, Angoulême - Limoges. On voit bien comment cela peut être des nœuds interurbains particulièrement intéressants, et c'est ce qu'appelaient la SNCF et l'État les lignes capillaires ou les petites lignes alors que ce sont des lignes qui vont jouer un rôle particulièrement structurant dans l'offre ferroviaire dans les décennies à venir.

On regrette, en revanche, que Poitiers - Limoges ne soit pas rentrée dans les lignes classées à caractère structurant et qu'elle soit plutôt dans cette deuxième catégorie. L'expérimentation sur ces trois lignes pour voir justement comment l'on se positionne dans l'avenir.

Notre Groupe estime que c'est une victoire politique, malgré tout, parce que le taux d'engagement de l'État à hauteur de 38 % sur une assiette d'1,100 milliards d'euros, est particulièrement important. Une Région a un taux supérieur mais sur une assiette de 230 millions d'euros. On est vraiment, une fois de plus, dans la performance de cette négociation et je me félicite que l'on ait mis en haut de la pile les lignes capillaires. C'était un enjeu pour ce mandat, bien évidemment, le ferroviaire a un autre avenir aussi mais on était obligé de passer par cette phase.

Avoir réussi à obtenir ce niveau d'engagement de l'État, notamment sur la première partie avec environ 43 millions d'euros d'investissements par an, à ce moment précis, alors que l'on n'arrive pas à signer le volet « Mobilité » du CPER, est une véritable réussite pour l'Exécutif. Bien évidemment, nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mathieu.

Mme REQUENNA. - Monsieur le Président, je voulais féliciter Renaud LAGRAVE pour son talent de négociateur. Après des années d'incurie, il y a un engagement fort de l'État qui va très loin dans la volonté de restaurer ces lignes, nous sommes donc très heureux de cela et nous soutenons bien sûr cette démarche. Bien entendu, pour ce qui concerne Pau - Bedous, ce n'est pas celle que nous aurions poussée mais dans la globalité nous voterons favorablement cette délibération.

Concernant la mobilité et les lignes que Renaud LAGRAVE souhaite faire inscrire dans le prochain conventionnement après 2022, à ce moment-là, quel que soit l'Exécutif, notre position sera celle d'un soutien oral mais il ne faudra pas omettre la route. Lors du CPER 2015-2020, seule la Région Aquitaine n'avait rien inscrit sur les routes, la Région Ex-Limousin était très engagée et la Région Poitou-Charentes quelque peu engagée. Il y aura des discussions à avoir de manière globale sur la mobilité et pas seulement sur le rail.

Concernant GPSO, Monsieur LAGRAVE, vous faites référence au Préfet PHILIZOT, il y a eu également une référence qui a été celle de prioriser Bordeaux - Dax et puis le fait de ne pas avoir un conventionnement propre à la mobilité n'aurait pas exonéré, dans le CPER, d'engagement pour l'acquisition de terrains pour avancer comme le fait la Région Occitanie sur le sujet. Nous voterons favorablement cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Merci Pascale.

Mme ESTRADE. - Merci Monsieur le président. Dans ce protocole d'accord sur les petites lignes ferroviaires, effectivement présenté dans le détail, deux lignes sont considérées par l'État comme structurantes avec un financement à 100 % : la ligne de Bordeaux - Limoges et la ligne de Bordeaux - Nantes, laquelle passe par Saint-Mariens. Sur cette ligne, l'État prévoit d'investir 40 millions d'euros sur la partie Saintes - Saint-Mariens. Or, Monsieur le Président, en avril 2019, le plan d'investissement ferroviaire qui avait été adopté par la Région prévoyait sur la portion Bordeaux - Saint-Mariens un investissement à hauteur de 59 millions d'euros dont 29 millions de la part de l'État, 10 millions envisagés pour la Région et 21 millions par d'autres financeurs. Monsieur BERGÉ disait que certains ne comprenaient pas tout, c'est peut-être mon cas car j'aimerais savoir si ces deux plans vont se cumuler et si, à l'arrivée, on aura une rénovation totale de la ligne Bordeaux - Saintes, que va devenir la rénovation Bordeaux - Saint-Mariens ? Va-t-on avoir une ligne complètement rénovée ou la rénovation de la ligne Bordeaux - Saint-Mariens est-elle compromise ? Sachant qu'elle était apparue comme un élément très positif dans l'implantation du très beau projet sur notre secteur de Flying Whales. Merci.

M. DELPEYRAT-VINCENT. - Cela fait plusieurs fois que le dossier GPSO est évoqué et il est vrai que c'est un problème à la fois pour notre Région, mais aussi pour le pays et l'Union Européenne car on est sur un axe structurant Nord Europe - Sud Europe - Péninsule ibérique. Les travaux continuent côté espagnol et je déplore - comme l'a dit Renaud LAGRAVE excellemment - que le Gouvernement, dans la loi Mobilité, ait reporté à des délais étonnants, 2037, ce projet extrêmement important et qui pourrait ouvrir aussi une deuxième ligne au Sud nous permettant de développer aussi le fret et notre réseau TER. Je suis surpris que les mêmes nous en fassent reproche aujourd'hui à l'occasion du CPER. Puisque l'on évoquait la liaison aérienne Bordeaux - Paris, je rappelle que l'ensemble des Collectivités a écrit au Gouvernement pour demander non pas le maintien d'une navette - comme elle existait précédemment toute les heures - mais au moins le maintien d'une liaison matin et soir pour les acteurs économiques du premier bassin industriel de notre Région. D'ailleurs, à la Métropole, nous avons voté récemment une motion avec l'ensemble des groupes représentés ici aujourd'hui, à l'unanimité, afin de réexaminer cette question. Je suis désolé que sur de tels dossiers structurants pour le Gouvernement, l'on soit passé du « en même temps » au « ni l'un ni l'autre », ce qui est fâcheux pour la Région.

Pour le reste, je me félicite du travail qui a été accompli sur les petites lignes avec un point de vigilance sur le Médoc. Il y a eu un mouvement des Gilets Jaunes très fort dans notre Région, particulièrement à Bordeaux, une partie du Médoc de Lacanau à Saint-Médard, notamment, souhaiterait qu'à terme, l'on puisse aussi évaluer la possibilité d'une liaison plus importante que ce qui existe aujourd'hui puisque c'est un territoire qui,

aujourd'hui, en termes de transports en commun est un peu un coin vide mais on peut l'étudier aussi en termes de cars express. C'est, en tous cas, un territoire à prendre en considération, c'est le message que je souhaitais faire passer même si ce n'est pas forcément la bonne occasion. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur le Maire.

Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues, on votera évidemment ce dossier, heureux de ce grand plan de rénovation. Cela permettra d'avoir des trains qui fonctionnent à pleine vitesse sur certaines voies qui, aujourd'hui, obligent à un ralentissement important. J'ai vu dans le dossier quelques lignes qui ont été abandonnées durant cette mandature. J'espère que le plan d'entretien ne consistera pas à voir ce que l'on a vu avec Blaye - Saint-Mariens. Demain avec les nouvelles motorisations, des voies légères, au vu de l'évolution en la matière, l'on aura peut-être des territoires qui deviennent très attractifs avec l'exode que l'on voit après la Covid, et il serait bien d'éviter que l'on puisse redémarrer ces lignes dans un futur.

Deuxièmement, les usagers du train de Blaye vous ont envoyé un dossier assez conséquent, plutôt bien fait, qui aborde le sujet de rentabilité, de faisabilité sur une ligne Blaye - Saint-Mariens - Langon, avec tous les moyens qu'ils ont pu travailler, notamment sur ces fameuses lignes légères, ces nouvelles motorisations, un plan de retournement à Saint-Mariens pour faire du financement qui serait bienvenu. Monsieur POUPARD y a répondu récemment, néanmoins peut-on envisager ce retour ? En effet, il y a des inquiétudes, certaines personnes parlent d'en faire une voie cyclable, à la place de cette voie ferroviaire et donc plus l'on prend de temps et plus l'on recule sur cet objectif. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Y a-t-il d'autres intervenants avant que je redonne la parole à Renaud LAGRAVE ?

M. LAGRAVE. - Pour répondre d'abord à Madame LE GUEN, concernant la ligne Bordeaux-Lyon par le Sud, vous avez répondu dans la question. Effectivement, en l'état actuel des choses, il n'y a pas d'engagement de la part de la Région Auvergne-Rhône- Alpes sur la régénération concernant leur territoire et, en conséquence, si demain cela devait être le cas, l'on serait au rendez-vous sur notre partie, comme on l'avait déjà indiqué.

Sur Railcoop, il n'y a pas « d'omerta ». Je ne sais pas si vous avez lu la même interview que moi mais j'ai toujours donné des interviews en toute transparence. Je les ai vus depuis 5 fois, 6 fois et je les vois régulièrement, il n'y a pas de problème à ce niveau. On a donné notre position publiquement et l'on s'est félicité de l'arrivée d'un acteur de l'économie sociale et solidaire qui est la bienvenue dans le secteur ferroviaire. C'est également une très bonne

nouvelle que ce soit sur la ligne Bordeaux - Lyon, qui avait été reprise par la Région Nouvelle-Aquitaine quand les TET avaient été transférés de l'État vers la Région, en 2016. Nous avons fait notre part pour tirer les trains jusqu'à Montluçon ; le reste n'a pas été suivi, ce qui est un autre débat. A partir de là, un autre acteur arrive pour refaire du Bordeaux - Lyon, et c'est tant mieux car cela représente davantage de trains pour le territoire de l'ex-Limousin. Nous discutons, actuellement, ensemble, des horaires pour qu'il y ait davantage de trains pour les voyageurs de ce territoire et d'une politique d'arrêts qui nous permette de desservir le mieux possible ce territoire.

Par ailleurs, des Collectivités sont effectivement rentrées dans la SCIC, cependant, la Région est autorité de transport. Comme on ne peut pas être juge et partie, dans les prochaines années, il faudra nécessairement demander aux entreprises et à la SNCF pour la gestion des TER, au niveau de la mise en concurrence, car c'est la loi, c'est le règlement européen. Railcoop ne recevra pas de subventions car cette entité sera potentiellement un concurrent, je l'ai expliqué à Railcoop, qui en a tout à fait convenu. De plus la SCIC n'est pas domicilié en Nouvelle-Aquitaine. Voilà quelle est notre approche.

Pour répondre à Monsieur TAUZIN, le protocole est issu de la loi sur la mobilité et porte uniquement sur les petites lignes de desserte fine du territoire, comme cela a été indiqué dans le cadre de la loi. On est républicains comme vous, Monsieur TAUZIN, on respecte la loi. Aujourd'hui, on vous propose de voter ce protocole. Le sujet que vous évoquez par rapport à GPSO n'a rien à voir avec ce protocole. De plus, dans la loi, GPSO est effectivement remis à 2037, y compris sur la partie dacquoise qu'évoquait Madame REQUENNA.

Quant à la modernisation de cet axe et de l'axe au Sud de Bordeaux, la seule différence entre le réseau structurant et le réseau des petites lignes est que le réseau structurant, c'est 100 % SNCF, et le reste, c'est là où l'on vient « nous faire les poches ». Cette ligne est une ligne où l'on ne vient pas « nous faire les poches » bien que l'on paye les péages - 60 millions d'euros par an pour pouvoir passer sur toutes les lignes structurantes -. Grâce notamment à cet argent, 395 millions d'euros de travaux vont être faits dans la Région en 2021 par SNCF Réseaux, qui a présenté cela hier, dont une partie sera sur cette voie. Il y a donc effectivement un entretien. Des travaux ont même été faits et ont occasionné beaucoup de difficultés, d'ailleurs, entre Morcenx et Dax, il y a peu ; des travaux au Nord de Fature sont aussi prévus. Tout cela est entretenu.

En réalité, le sujet est plus grave que cela car entre le fret, les Trains d'Équilibre du Territoire (TET), les TGV, les TER, aujourd'hui, cette ligne est complètement à saturation. Lors d'un Comité de pilotage avec le Préfet de Région d'Occitanie et le Préfet de Nouvelle-

Aquitaine et d'autres Collectivités sur le TET, qui part de Bordeaux et qui va à Marseille, cela a été dit. Tout le monde était d'accord pour augmenter le nombre de TET entre ces deux destinations mais la SNCF Réseaux a annoncé qu'il n'y avait plus de place sur la ligne et qu'il n'était pas possible d'envoyer plus de TER au Sud de Bordeaux, ou de rajouter du fret ferroviaire, comme le voulaient Brittany Ferries et Charles André.

SNCF Réseaux a régénéré la voie, certes, mais cette ligne est déjà à saturation et compte, par ailleurs, un passage à niveau tous les 11 kilomètres. Cela sera impossible d'en faire une voie rapide, à moins de supprimer tous les PN. C'est pourquoi, il faut véritablement une nouvelle voie qui pourra irriguer Les Landes.

D'autre part, j'indique qu'à partir du SA 2022, le train entre Mont-de-Marsan et Bordeaux gagnera 20 minutes, grâce à la Région et à la SNCF ; nous avons évoqué récemment ce sujet dans une réunion du Comité de lignes.

Pour répondre à Madame ESTRADE, les travaux entre Bordeaux et Saint-Mariens sont évidemment maintenus, quel que soit le cas de figure. On continue sur l'étoile ferroviaire de Saintes et sur Bordeaux - Saint-Mariens, c'est évident puisque, de plus, c'est le territoire où nous avons une contractualisation avec Bordeaux Métropole sur le RER métropolitain en vue de lancer une électrification.

Pour répondre à Monsieur PUYJALON, sur Blaye - Saint-Mariens, la Région avait la volonté de lancer une étude de mobilité sur ce territoire et elle a été faite. Dans celle-ci, il y a toutes les options possibles entre la réouverture de la voie, la possibilité de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), le cumul des deux... Quand on aura tous les résultats, il y aura un Comité de pilotage et tous les Élus locaux seront tenus informés, en toute transparence, des possibilités, des ouvertures possibles, du coût.

Sur les régénérations les plus simples, on a voté, dans cette même Assemblée, la régénération avec des nouveaux moyens de régénération, notamment par Systra, sur une ligne à Ychoux, dans Les Landes. On travaille actuellement avec cette entreprise sur une autre ligne. Ces nouveaux moyens de régénération ne concernent pas uniquement les trains légers et permettront de réaliser des régénérations beaucoup plus agiles, plus efficaces et plus durables, grâce à l'utilisation, par exemple, de béton désactivé et d'autres systèmes en cours d'expérimentation. C'est une première nationale, vous ne trouverez cette solution nulle part ailleurs, à part en Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Renaud. Et je crois que le Plan de Gros Entretien va passer à la prochaine CP. Je rappelle que ce n'est pas nous qui avons l'ingénierie... et il était important que l'on passe le CPER sur ces lignes pour pouvoir engager des études - et cela a été une de nos batailles - de telle sorte que l'on ait les travaux en 2023. La difficulté de

l'exercice sur les infrastructures, c'est le temps des études, voire des recours potentiels. Le temps des études est souvent beaucoup plus long et compliqué que le temps des travaux.

Je vais mettre aux voix ce rapport important, structurant pour la défense et le bon fonctionnement de nos petites lignes ferroviaires, de nos lignes de desserte fine du territoire. On n'arrive pas à trouver la bonne expression, « petites lignes », cela me choque un peu.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le Groupe LR.

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

N° 1.2

Vote sur l' «Protocole d'accord Etat Région sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non-inscrit (1)**

▪ **ABSTENTION : Les Républicains-CPNT**

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est adopté.

Mme LAPOUGE. - Bonjour Monsieur le Président, bonjour mes collègues, je vote « pour ».

1.3 - CONTRAT DE PLAN INTERREGIONAUX ETAT-REGIONS 2021-2027 – ACCORDS SUR LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DES CPIER MASSIF CENTRAL ET PLAN LOIRE

M. LE PRESIDENT. - Je vais passer la parole à Isabelle BOUDINEAU sur les Contrats de Plans Interrégionaux (CPIER), Loire et Massif Central.

Mme BOUDINEAU. - Merci Monsieur le Président. Simplement vous rappeler, chers collègues, que la Région Nouvelle-Aquitaine est partie prenante de cinq Contrats de Plan Interrégionaux :

- Le Massif des Pyrénées ; en ce moment même André SAINTE-MARIE est en Comité de massifs pour essayer d'obtenir du Ministère de l'Agriculture qu'il augmente son enveloppe, on est encore en négociations ;
- La question de la Garonne ;
- La question de la Vallée du Lot ;
- Les deux CPIER dont les objectifs stratégiques vous sont aujourd'hui présentés parce qu'ils sont arrivés à maturité.

Les Contrats de Plans Interrégionaux permettent de traiter de problématiques qui nécessitent une approche et des moyens concertés à l'échelle de grands territoires qui présentent à la fois des liens géographiques évidents et des préoccupations partagées.

Premièrement, le CPIER du Massif Central comprend quatre régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Occitanie et nous. L'État va mettre plus de 60 millions et les Régions viendront à parité, ce seront donc plus de 120 millions sur 7 ans qui vont servir à accompagner la transformation des filières économiques, à renforcer l'attractivité du Massif Central et à en faire un territoire exemplaire en matière de préservation des ressources et des milieux naturels, le Massif central étant considéré comme le château d'eau de la France.

Deuxièmement, le CPIER de la Loire a un immense bassin versant qui s'étend sur 7 Régions. Quatre axes stratégiques sont prévus :

- Réduire les effets négatifs des inondations ;
- Retrouver un fonctionnement plus naturel des milieux aquatiques ;
- Valoriser les atouts du patrimoine du Bassin de la Loire, nature et culture ;
- Développer et partager la connaissance du Bassin de la Loire.

L'État met 125 millions et les Régions rajoutent la même chose, ce qui fera 250 millions pour les 7 années à venir.

Nous sommes à cette première étape des priorités stratégiques qui vous sont présentées, les négociations doivent se poursuivre avec les Services de l'État pour Garonne, Lot et Pyrénées.

Il convient maintenant de passer à la phase d'élaboration des contenus techniques et c'est pour cela que je voulais saluer, ici, devant vous tous, Jean-Marie BLANC, qui est l'artisan principal de ces CPIER et qui va partir à la retraite dans quelques semaines et qui nous manquera certainement pour passer à la phase technique. Je suis sûre que le Président s'associe à mes remerciements et vous tous, je le remercie chaleureusement et amicalement pour toutes les années au service de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRESIDENT. - Merci Isabelle et merci Jean-Marie, un militant de la coopération pyrénéenne, notamment.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ? Le Groupe Rassemblement National.

Ce texte est donc adopté.

N° 1.3

Vote sur les « Contrats de plan Interrégionaux Etat Régions 2021-2027 – Accords sur les orientations stratégiques des CPIER Massif Central et Plan Loire »

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non-inscrit (1)**

▪ **ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Rassemblement National**

ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

1.4 - ADDENDUM DE L'ETAT A L'ACCORD REGIONAL DE RELANCE

NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2022

M. LE PRESIDENT. - Nous avons deux autres sujets.

L'État nous a demandé de faire un addendum à l'accord de relance pour apporter plusieurs précisions mais cela ne le remet pas en cause. D'abord, ces opérations doivent être réalisées sur la période de l'accord. Une convention d'engagement sera signée avec le maître d'ouvrage concerné par laquelle ce dernier s'engage à apposer le logo de chacun des cofinanceurs et notamment ceux de France Relance et du Conseil Régional. Ensuite l'engagement de l'État en faveur de la relance sera décliné à l'échelle infraDépartementale dans le cadre des Contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) qui vont, pour l'État, rassembler leur dispositif contractuel. Le CRTE traitera, pour l'État, l'ensemble des enjeux de territoires identifiés dans une approche transversale, etc. : développement durable, éducation, sport, santé, culture, revitalisation urbaine, mobilité, développement économique, etc.

Ce texte est de pure forme. Y a-t-il des oppositions ?

M. COLOMBIER. - Cet addendum apporte des modifications minimales, cela ne change pas les grands équilibres structurels ou financiers du dossier et, donc, en cohérence avec notre vote de décembre 2020, nous nous abstiendrons sur cet addendum comme sur le dossier principal.

M. PUYJALON. - Sur la gestion de l'eau, votre Exécutif et vous-même, Monsieur le Président, êtes aujourd'hui phagocyté par votre composante verte. Je suis certain que si les Verts n'étaient pas avec vous, vous auriez une autre approche, beaucoup plus respectueuse et médiane dans la gestion de l'eau. Or, bien que je partage avec Benoit BITEAU le fait qu'il faille mieux gérer les zones humides, des experts me disent qu'ils sont, aujourd'hui, ostracisés et qu'ils n'ont pas droit à la parole s'ils ne vont pas dans le sens de la voix portée par votre composante verte.

Je suis moins d'accord avec Benoit sur la loi sur l'eau parce que, récemment, un Élu de Département, Monsieur Daniel AMBLEVERT à Sainte-Florence, a été condamné à tort pour avoir curé un fossé. Un Élu responsable formidable, amené devant les tribunaux par une association environnementale, condamné en appel à Bordeaux, comme un malpropre. Après avoir vu qu'il y avait une situation scabreuse entre un canal et un fossé, l'État a fait le travail nécessaire pour rétablir tout cela car comme il s'agissait bien d'un canal, le pauvre maire

n'aurait pas dû être condamné. Néanmoins, on ne l'a jamais lavé dans son honneur et l'association environnementale s'est encore moins excusée.

La position radicale de votre composante crée des tensions sur le thème de l'eau, et le passage à l'action des agriculteurs à Caussade en est la traduction. Monsieur le Président, je suis du côté des agriculteurs, je suis du côté de Caussade parce que l'on ne peut pas avoir une gestion de l'eau qui ne ressemble à rien et où l'on a l'impression que nos anciens qui la géraient par des palplanches le faisaient mieux qu'aujourd'hui avec toute une batterie d'universitaires et d'associations environnementales. Quand on regarde les gestions sur les territoires terrestres où on laisse la nature livrée à elle-même, il en est de même pour l'eau. On a voulu supprimer les barrages, on a tout voulu supprimer mais je vous rappelle que cela a été récemment compliqué à Golfech, Monsieur le Président.

Il y a, sans aucun doute, une autre politique de l'eau à mener avec beaucoup d'intelligence mais avec beaucoup moins de dogmatisme.

M. LE PRÉSIDENT. - On va essayer de la mener et éviter que cela arrive à ce type d'extrémités. Je suis très attentif aux problèmes de l'eau et je pense que les scientifiques - au nombre de 450 - peuvent nous aider à avancer dans ce domaine, d'une manière rationnelle.

Mme REQUENNA. - Nous allons nous abstenir sur l'addendum. Cela n'a rien à voir avec le fond du Plan de relance mais le CRTE est une contractualisation infradépartementale, c'est celle que nous souhaitons, que nous défendons depuis plusieurs années et vous maintenez votre position, en parallèle, de la contractualisation régionale. Par ailleurs, je souscris parfaitement aux propos d'Eddie PUYJALON. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Le problème aujourd'hui qui nous revient de tous les territoires est qu'il va falloir au moins trois ans pour comprendre ce qu'est un CRTE. Je n'ai pas à m'opposer à la politique de l'État mais en tout cas, notre politique contractuelle est connue, ces territoires sont connus, il faut sûrement les ajuster. Le problème, aujourd'hui, - et vous êtes bien placée pour pouvoir en témoigner - c'est que l'on change de politique tous les trois ans, qu'il faut trois ans pour s'y habituer et qu'au moment où l'on s'y est habitué - que ce soit l'Élu local ou le citoyen, les politiques vont changer. Pour appréhender les politiques des pouvoirs publics, il faut le temps long et je ne suis pas sûr qu'ils proposent ce changement aujourd'hui.

Abstention pour les Groupes Rassemblement National, Les Républicains, l'UDI et Madame LAPOUGE.

Ce texte est adopté.

N° 1.4

Vote sur l' «Addendum de l'Etat à l'Accord Régional de Relance de Nouvelle-Aquitaine
2021-2022»

- **POUR** : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
- **ABSTENTION** : Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Rassemblement National, Non-inscrit (1)

ADOpte À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2 - PLAN D'URGENCE - RECONDUCTION DU VOLET 2 - AIDE AU SECTEUR ASSOCIATIF ET AUX ENTREPRISES

Pour finir, vous avez bien voulu accepter que nous passions en urgence car ce texte a été proposé en même temps que l'intervention sur le reconfinement du Président de la République. Nous vous proposons donc de prolonger les fonds d'urgence pour les entreprises et les associations qui devaient s'arrêter au 15 avril en donnant un délai de fin de dépôt des dossiers deux mois après la fin du confinement. Je ne peux pas préciser exactement la date. On est intervenu en essayant de prendre en compte ce qui ne l'était pas par l'État, en tenant compte des remontées d'un certain nombre de secteurs, comme le tourisme, les petites entreprises, on a essayé d'être original, créatif et innovant sur nos dispositifs. On a voulu soutenir le monde associatif car aujourd'hui, malheureusement, beaucoup de manifestations culturelles sont arrêtées, le festival de la BD est notamment annulé mais d'autres festivals le seront vraisemblablement.

Par conséquent, je vous propose que nous adoptions, tous ensemble, cette reconduction du volet 2 « Aide au secteur associatif et aux entreprises », un texte que l'on avait voté en décembre ou en novembre.

Mme LE GUEN. - Pouvez-vous répéter votre phrase « un délai de deux mois... » ?

M. LE PRESIDENT. - Supposons que le confinement s'arrête fin avril, on compte mai et juin, donc ce sera fin juin.

Y a-t-il des abstentions ?

Des oppositions ?

Voté à l'unanimité.

N° 2

Vote sur le «Plan d'urgence - Reconduction du volet aide au secteur associatif et aux entreprises»

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Non-inscrit (1)**

ADOPTE À L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues, je vous remercie.

Nous avons épuisé l'ordre du jour, permettez-moi de vous souhaiter un bon week-end de Pâques.

Madame LAPOUGE, qu'avez-vous voté sur le plan de relance ?

Mme LAPOUGE. - Je vote « pour ». En revanche, il vous manque mon premier vote pour la première délibération sur le CPER où je vote « contre ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

105	- Parti Socialiste et Apparentés (78)
	- Ecologiste et Citoyen – EELV (16)
	- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
	- Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine (4)
25	- Les Républicains - CPNT (25)
4	- Le Mouvement de la Ruralité (4)
5	- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)
12	- Mouvement Démocrate – Union Centriste (12)
22	- Rassemblement National (20)
7	- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (9)
3	- Non inscrit à un groupe (3)
183	TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE**Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional****CONSEILLERS REGIONAUX****GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE Soraya	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BEGUIER Vincent	Non inscrit à un groupe
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Non inscrit à un groupe
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National

CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT
CHASSAGNE Christelle	Mouvement Démocrate – Union Centriste
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Le Mouvement de la Ruralité
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale

DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés
DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Mouvement Démocrate – Union Centriste
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate – Union Centriste
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT

FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés
FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
KASRI Shamira	Parti Socialiste et Apparentés

LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINÉZ Marie-Claude	Mouvement Démocrate – Union Centriste
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPOUGE Christelle	Non inscrite à un groupe
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Le Mouvement de la Ruralité
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
MARENDAT Véronique	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés

METTE Sophie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOGA Martine	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Le Mouvement de la Ruralité
RABIT Philippe	Le Mouvement de la Ruralité

RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate – Union Centriste
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SEGUINAU Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOLET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate – Union Centriste
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine